

*Date de dépôt : 25 septembre 2017*

- a) **PL 11706-A Rapport de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi de M. Christo Ivanov ouvrant un crédit d'étude de 300 000 F pour la construction d'une piscine olympique couverte sur la rive droite et la construction de deux fosses de plongée**
- b) **M 2415 Proposition de motion de M<sup>mes</sup> et MM. Christo Ivanov, Guy Mettan, François Lefort, Olivier Baud, Thierry Cerutti, Stéphane Florey, Christian Flury, Bénédicte Montant, Sandro Pistis, Lydia Schneider Hausser, Nicole Valiquer Grecuccio, Pierre Vanek, Alberto Velasco pour l'octroi d'un droit de superficie à la commune de Meyrin en vue de la réalisation d'une piscine olympique couverte sur le site de Pré-Bois**

### **Rapport de M. Christian Flury**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Sous les présidences successives de M<sup>me</sup> Bénédicte Montant et de MM. Sandro Pistis et Guy Mettan, la Commission des travaux a examiné le projet de loi 11706 et rédigé la motion en découlant lors de ses séances du 6 octobre 2015, du 18 octobre et du 29 novembre 2016 ainsi que du 14 mars, des 6, 13 et 27 juin et du 29 août 2017.

La commission remercie de leur précieuse contribution MM. Alan Rosset, responsable budget investissement du DF, et Nicolas Huber, secrétaire scientifique près le Secrétariat général du Grand Conseil, qui ont assisté aux travaux de la commission.

Les procès-verbaux ont été tenus avec minutie et exactitude par M. Sébastien Pasche ; qu'il soit remercié pour la qualité de son travail.

Dans une population partiellement touchée par l'obésité due à un manque d'activité, la sédentarité et la malbouffe, la promotion du sport est un facteur de nature à améliorer la santé publique au sens large. La fréquentation d'un bassin de natation est bénéfique pour toutes sortes de rééducations, mais également pour les personnes souffrant de problèmes articulaires. Les piscines existantes sont toutes sur-fréquentées et la construction d'un nouveau bassin apporterait un bol d'oxygène salvateur.

Dans sa version initiale, ce projet de loi demandait l'ouverture d'un crédit d'études de 300 000 F pour la construction d'une piscine olympique couverte (50 m × 8 couloirs) sur la rive droite et la construction de deux fosses de plongée (plongée sous-marine en apnée ou avec scaphandre autonome).

Au fil des auditions, la commission s'est rendu compte de la difficulté d'entreprendre ces travaux, car des projets étaient déjà en cours sur le site de Pré-Bois. Diverses communes y sont parties prenantes. Un sérieux coup de pouce de la part de l'Etat sera le bienvenu.

La commission s'est également aperçue de la difficulté de réaliser les fosses de plongée vu leur coût. C'est ma foi bien regrettable, car les plongeurs sont à l'étroit dans la piscine de Varembe que la Ville de Genève met à leur disposition hors des heures d'ouverture régulières au public. En outre, les plongeurs y rencontrent des difficultés de stationnement et de manutention de leur lourd matériel.

Au fil des séances, la commission a opté pour la création d'une motion de commission, afin d'encourager le Conseil d'Etat à soutenir la construction d'une piscine olympique par le biais de la constitution d'un droit de superficie au profit de la commune de Meyrin en ce qui concerne les terrains propriété de l'Etat.

Pour des raisons de simplification de lecture et de recherche, voici les renvois à la présentation et aux auditions :

<u>Présentation</u> du PL 11706 par son auteur, le député Christo Ivanov.	p. 3
<u>Audition</u> de MM. Hendrik Opolka, chef de projet, DALE – office de l’urbanisme, et Cyril Brungger, directeur adjoint, DIP – service cantonal du sport	p. 8
<u>Audition</u> de M. Jean-Marc Devaud, conseiller administratif représentant la Ville de Meyrin	p. 14
<u>Audition</u> de MM. Pascal Chobaz, attaché de direction à l’OBA, conjointement avec M. Vinh Dao, directeur de la planification et des opérations foncières du DALE	p. 31

## Séance du 6 octobre 2015

### *Présentation du projet de loi – début des travaux*

*La commission reçoit M. le député Christo Ivanov, auteur de ce projet de loi.*

M. Ivanov explique qu’il s’agit d’un modeste crédit d’étude de 300 000 F. Il indique en premier lieu que le sport, loin d’être un phénomène de mode réservé à une élite, permet à tout un chacun, dans la mesure de ses capacités, de trouver le plaisir, le bien-être, l’estime de soi et l’envie de se dépasser. En outre, il souligne que la pratique régulière d’une activité physique est probablement un des meilleurs moyens pour trouver en soi les ressources nécessaires pour faire face à notre mode de vie. Il indique ensuite que, moyennant des investissements raisonnables, le sport permet d’infléchir la spirale haussière des coûts de la santé résultant de la sédentarité et des maladies qui en découlent. Il explique que, d’après l’OMS : la sédentarité est l’un des dix facteurs de risque de mortalité dans le monde ; la sédentarité est un facteur de risque majeur de maladies non transmissibles (MNT) telles que les maladies cardio-vasculaires, le cancer et le diabète ; l’activité physique présente des avantages importants pour la santé et contribue à prévenir les MNT ; un adulte sur quatre, manque d’exercice au niveau mondial ; enfin, plus de 80% des adolescents n’ont pas une activité physique suffisante. Il poursuit son exposé

en soulignant que l'Assemblée fédérale a adopté le projet de la loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique le 17 juin 2011, une loi reprenant les principes de l'ancien droit en les adaptant au contexte actuel. En outre, il souligne qu'à Genève la nouvelle loi sur le sport (C 1 50) encourage la pratique des activités physiques et sportives par l'ensemble de la population. Il relève enfin que le canton dispose de la possibilité de soutenir la réalisation d'infrastructures sportives de niveau cantonal, régional et national.

M. Ivanov constate que le canton manque cruellement d'infrastructures nécessaires à la pratique de la natation et que, pour le seul territoire de la Ville de Genève, 60% des utilisateurs du bassin olympique des Vernets proviennent des communes vaudoises et françaises voisines. Il précise que c'est d'ailleurs le seul bassin olympique en ville de Genève. Par ailleurs, il explique que, sur la rive droite, les infrastructures existantes ne permettent pas, selon lui, de répondre aux besoins de la population. Quant aux fosses de plongée, il relève que le canton n'en dispose d'aucune, alors que la demande pour ce genre d'équipement est, selon lui, forte. Il désire rappeler que 4 Genevois sur 5 pratiquent un sport et que la natation est le deuxième sport le plus pratiqué à Genève. Construire une nouvelle piscine olympique couverte de 50 mètres sur la rive droite du Rhône ainsi que deux fosses de plongée doit être, selon lui, une priorité en matière de sport pour tous et de santé. Il ajoute que la piscine des Vernets, avec son bassin olympique, réalisée à la suite d'un concours lancé par la Ville de Genève en 1957, a vu le jour le 19 novembre 1966 ; il y a bientôt 50 ans. Il affirme qu'actuellement, la piscine des Vernets, les piscines de Varembe et celle de Liotard, pour ne prendre que celles en ville de Genève, sont sur-occupées. Il y a selon lui une forte demande des utilisatrices et des utilisateurs, de même que des clubs de natation qui manquent d'installations pour pratiquer leur sport et le développer. Il estime que la construction d'une nouvelle piscine olympique couverte de 50 mètres s'impose, vu l'engouement pour ce sport tant en matière de santé publique qu'en matière de compétition. Il considère que, comme pour le site des Vernets où la patinoire fut d'abord construite et ensuite la piscine, il conviendrait d'associer la construction d'une nouvelle piscine olympique couverte avec une ou deux fosses de plongée – le but étant d'optimiser le site et de le rendre plus attractif. Il observe par ailleurs que, à ce jour, il n'existe aucune fosse de plongée en Suisse et qu'il s'agit donc de combler un vide dans le pays. En outre, il relève que de nombreux clubs de plongée en bouteilles, des pratiquantes et pratiquants de la plongée en apnée ont besoin de développer leur sport en intérieur. Il souligne que ces derniers pratiquent leurs activités dans les lacs par tous les temps, mais que cela n'est pas toujours chose aisée, surtout en hiver. Enfin, il désire parler de l'association Regio-Nage, qui est née en 2003 pour promouvoir la construction d'une

piscine de 50 mètres dans la région de l'aéroport de Genève, de Nyon et de Gex et qui compte plus de 1000 membres ainsi que 5 communes genevoises de la rive droite. Il observe que la demande des habitants de la rive droite ne date donc pas d'aujourd'hui. Finalement, il fait mention d'un projet visant à intégrer une piscine olympique dans le périmètre de Pré-Bois, où l'Etat détient une parcelle, à l'instar d'Implénia ou encore de privés. Il relève qu'il semblerait que toutes les parties soient déjà d'accord d'aller de l'avant. Il ajoute en outre que les communes de la rive droite et l'Etat sont aussi déjà associés au projet. Il indique finalement qu'il est prêt à répondre à toutes les questions des commissaires.

Un député (Ve) affirme souscrire totalement au diagnostic effectué, tant au niveau des besoins qu'en matière de santé. Il explique qu'il aurait voté ce crédit sans problème si l'on était au Conseil municipal. Il ne comprend pas bien pourquoi le canton devrait investir dans une infrastructure sportive spécifique ; il considère que cela pourrait créer des inégalités de traitement par rapport aux autres communes qui auraient déjà investi pour la construction d'infrastructures sportives et de piscines en particulier.

M. Ivanov rappelle que le Stade de Genève et celui de Balaxert sont gérés par l'Etat et non par les communes sur lesquelles ils se trouvent. Par ailleurs, il répète que l'Assemblée fédérale a adopté le projet de la loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique le 17 juin 2011, une loi reprenant les principes de l'ancien droit en les adaptant au contexte actuel. Il ajoute que, à Genève, la loi sur le sport encourage la pratique des activités physiques et sportives par l'ensemble de la population et qu'elle permet au canton de disposer de la possibilité de soutenir la réalisation d'infrastructures sportives de niveau cantonal, régional et national. Il en conclut que tout existe déjà dans la loi. Par ailleurs, il souligne que les députés n'ont aucun problème à voter de grands projets culturels alors que le sport, selon lui, est souvent lésé.

Un député (PLR) indique qu'il y a des états généraux du sport entre la Ville et le canton tous les deux ans ; il désire savoir si M. Ivanov s'est inspiré des conclusions ressorties de ces états généraux ou encore des interrogations des départements des sports de la ville et du canton. Il trouve qu'il est étrange que le PL ne soit signé que par un seul député et il observe qu'une motion invitant le Conseil d'Etat à se pencher sur un tel projet serait, selon lui, plus appropriée.

M. Ivanov indique que les états généraux sur le sport entre la Ville et le canton ont lieu chaque année en février. Il affirme qu'il manque des bassins de natation dans tout le canton. Il observe par ailleurs que la commune du Grand-Saconnex a récemment voté une résolution communale pour faire une piscine sur la commune. Il estime donc qu'il y a partout un besoin réel. Il explique qu'à Pré-Bois il existe une possibilité de faire un PPP où un

consortium existe et pour lequel l'Etat est déjà impliqué. Il précise que Meyrin est le pilote des communes pour ce projet qui intégrerait un bassin olympique. Il souligne que M. Emmanuel Chaze de l'office de l'urbanisme travaille sur ce projet. Il ajoute que le bureau d'architecte Frisk de Marignac Pidoux a déjà été mandaté pour faire une étude du projet.

Ce député (PLR) comprend que M. Ivanov encourage la commission à auditionner l'office de l'urbanisme et la commission de Meyrin. M. Ivanov répond par l'affirmative.

A un député (UDC) qui désire savoir qui est le maître d'œuvre du projet de Pré-Bois, M. Ivanov indique que M. Chaze pilote le projet et se trouve au sein du consortium. Il ajoute qu'Implénia possède une parcelle et est donc intéressé à construire, tout comme le bureau d'architecte De Giuli qui détient aussi une parcelle. Il indique que le bureau Frisk de Marignac Pidoux a déjà été chargé d'effectuer une étude du projet. Il précise enfin que la zone a des problèmes de bruit, ce qui ne permet donc pas de construire du logement, mais seulement des bureaux, un complexe sportif et un hôtel.

A ce député (UDC) qui désire savoir si l'idée est d'ajouter deux fosses de plongée au projet existant, M. Ivanov indique avoir rencontré l'un des propriétaires de parcelle ainsi que le bureau Frisk de Marignac Pidoux afin de les inciter à intégrer deux fosses de plongée dans le projet.

A ce même député (UDC) qui désire savoir pourquoi deux fosses sont nécessaires, M. Ivanov précise qu'une fosse d'environ 5 m sert à organiser des baptêmes de plongée, tandis que la fosse de 20 m vise à atteindre le premier palier du brevet de plongée. Il souligne que la France n'a pas de bassin de plus de 20 m, qu'il en existe une de 33 m en Belgique et que la plus profonde se situe en Italie et mesure 43 m.

Une députée (PDC) se demande pourquoi M. Ivanov est seul à signer le PL. Elle considère que d'autres groupes auraient pu être intéressés à signer le projet. M. Ivanov lui indique que ses collègues de l'UDC n'ont pas souhaité signer le PL et qu'il ne l'a pas proposé par la suite aux autres groupes.

Cette députée (PDC) se demande quels seraient, aux yeux de M. Ivanov, les partenaires idéaux du projet. M. Ivanov indique qu'il conviendrait de se référer au consortium existant, à l'ACG car Meyrin est pilote du projet, ainsi qu'à l'Etat qui a une parcelle dans la zone. Il relève que le projet ne coûterait quasiment rien à l'Etat. Par ailleurs, il souligne que les communes devront être intégrées au projet et il ajoute que Meyrin est obligé de verser de l'argent provenant du casino pour la culture et le sport.

La même députée (PDC) comprend que Meyrin qui a déjà une grande piscine est malgré tout en accord avec ce projet. M. Ivanov lui répond par

l'affirmative et ajoute que d'autres communes comme Versoix et Vernier sont aussi intéressées.

Une députée (S) observe que M. Chaze, membre du DALE, fait partie d'un consortium. Elle trouve cela étrange et comprend donc que le DALE serait déjà partie prenante du projet. Par ailleurs, elle observe que M. Ivanov a prôné l'option d'attendre le désenchevêtrement des tâches communes-canton pour le vote sur la Nouvelle Comédie ; elle se permet donc de lui retourner la question vis-à-vis de ce projet. Elle ajoute par ailleurs qu'elle n'a personnellement jamais souhaité opposer les projets sportifs aux projets culturels.

M. Ivanov rappelle que l'Etat est propriétaire d'une parcelle dans la zone et il explique que le but est qu'il y ait un autofinancement, en partie financé par le secteur privé. Il ajoute que Meyrin est l'un propriétaire de l'aéroport et que Cointrin fait partie de Meyrin, raison pour laquelle la commune est dans le projet. Il souligne que le DALE a mené une étude et mandaté un bureau d'architecte pour la faisabilité du projet. Il souligne qu'il y aura une réunion entre toutes les parties en octobre. Concernant la Nouvelle Comédie, il rappelle que certains groupes, dont l'UDC, ont demandé un ajournement des travaux, ce qui aurait selon lui évité ce qui s'est passé en plénière. Il ajoute que l'on parle seulement d'un crédit d'étude de 300 000 F et non d'un projet de 45 millions.

Un député (MCG) souligne qu'il est moniteur de natation et instructeur de plongée sous-marine et donc qu'il aurait en quelque sorte un parti pris en faveur du projet. Il explique que les clubs de natation ont, en effet, beaucoup de peine à trouver des bassins disponibles. Il ajoute que des projets de couverture de bassins olympiques extérieurs existent et que, compte tenu de l'impact financier, ils risquent d'être repoussés aux calendes grecques. Il considère que ce projet est positif, notamment car l'accès est facilité grâce au tram et au train situés à proximité. Il se demande par ailleurs si l'on pourrait, dans le projet, dissocier les fosses de la piscine.

M. Ivanov indique que le Grand-Saconnex vient de voter le principe de la construction d'une piscine olympique couverte dans le cadre de la route des Nations. Il estime que l'on pourrait donc tout à fait dissocier les deux choses.

Ce député (MCG) souligne qu'il existait en Suisse une fosse de plongée pour les entraînements de l'armée suisse. Il indique par ailleurs que toutes les communes genevoises ont fait elles-mêmes leurs piscines et observe que le fait que l'Etat participe à la construction d'une piscine constituerait une première, ce qu'il considère comme positif.

Un député (MCG) indique avoir pu auditionner, dans le cadre du Conseil municipal de Bernex, le centre sportif des Evaux, appelé selon lui à se

développer fortement, compte tenu de la sortie prévue de l'autoroute, en lien avec la construction de l'office cantonal des automobiles à Bernex. Il se demande si la faisabilité de la construction d'une piscine olympique aux Evaux semble une bonne idée.

M. Ivanov indique bien connaître les Evaux, pilotés par une fondation à laquelle participent plusieurs communes, dont Genève. Il souligne qu'actuellement, il est plutôt prévu de construire aux Evaux un terrain de rugby ainsi qu'un ou deux terrains de football.

A un député (UDC) qui se demande si le but du projet est de mettre 300 000 F pour l'étude de Pré-Bois ou de trouver un autre endroit pour la construction d'une piscine, M. Ivanov explique qu'il s'agit de consolider le projet de Pré-Bois et de le faire avancer, car il s'agit selon lui du seul projet viable.

A ce même député (UDC) qui s'interroge à quoi vont servir les 300 000 F, puisque le projet est déjà bien avancé, M. Ivanov propose de demander cela à M. Chaze lors d'une audition.

## **Séance du 18 octobre 2016**

### ***Audition des services de l'Etat – suite des travaux***

*La commission reçoit MM. Hendrik Opolka, chef de projet, DALE – office de l'urbanisme, et Cyril Brungger, directeur adjoint, DIP – service cantonal du sport.*

M. Opolka indique tout d'abord qu'ils ont des éléments d'information sur un projet de piscine intercommunale dans le secteur de Pré-Bois. Il explique que, dans le plan directeur cantonal adopté en 2013, l'on a une carte sur les équipements publics, afin de se réserver des emprises sur les futurs projets de développement. Il souligne qu'il s'agit d'une carte élaborée avec les communes et les services de l'Etat. Il ajoute que cette carte mentionne qu'il y a un projet de piscine couverte avec un bassin de 50 m en rive droite à localiser, au stade de l'information préalable. Il considère qu'il ne s'agit pas d'un engagement du canton mais d'une spatialisation adéquate des choses. Il souligne que, à partir de là, ils ont suivi un projet de piscine intérieur dans le secteur de Pré-Bois, en face du secteur de Blandonnet. Il relève que c'est un secteur identifié comme un secteur de densification, qu'il est intégré dans le projet d'urbanisme Meyrin-Vernier-Aéroport et qu'ils ont donc discuté de ce projet avec plusieurs communes, dont Meyrin qui porte le projet. Il ajoute qu'une étude de 2015 a préconisé pour ce projet un bassin de 50 m, un bassin de 25 m et une pataugeoire, mais pas un bassin de plongeon car cela était un surcoût pour le projet. Il relève que ce projet est jugé intéressant par les



communes du point de vue de la proximité et de l'accessibilité et il présente la particularité que 36% du terrain appartient à l'Etat, ce qui pourrait permettre un droit de superficie pour faciliter la réalisation de cette piscine. Il souligne qu'ils ont assez étudié le projet d'urbanisme et qu'ils ont donc intégré ce projet de piscine intercommunale à cet endroit.

M. Brungger indique qu'il est le directeur adjoint du service cantonal des sports. Il souligne qu'ils sont en pleine discussion sur la répartition des tâches cantons-communes afin d'éviter les doublons, et il relève que l'on arrive bientôt à la fin des discussions. Il précise qu'ils ont beaucoup axé la politique cantonale du sport sur la dimension de l'éducation, de la relève sportive et de l'élite, c'est-à-dire les athlètes qui partent en qualification des JO. Il ajoute qu'ils sont aussi focalisés sur les infrastructures majeures du canton et pour lesquels les communes ont volontiers cédé la gestion au canton : le projet de la nouvelle patinoire, le nouveau pôle football au Grand-Saconnex et le Stade de Genève, trois infrastructures avec une dimension de relève et qui sont dédiées à l'élite des sports respectifs. Il souligne en outre que la natation est l'un des sports qui a connu à Genève l'une des plus grandes croissances et donc qu'actuellement tous les bassins débordent. Il ajoute qu'ils ont fait une analyse avec la Ville de Genève qui montre qu'il y a plus de 370 000 personnes qui se rendent soit à Varembe, soit aux Vernets. Il affirme que, à sa grande surprise, il y avait douze communes qui prévoyaient de financer le projet de Pré-Bois, mais que les communes de Genève et Vernier ont finalement décliné leur volonté de s'associer au projet, contrairement à d'autres communes de la rive droite qui semblent être favorables au projet. Il considère que, malgré tout l'intérêt que présente ce projet en termes de sport et de la pratique de la natation, compte tenu de la concentration et de la répartition des tâches, le risque serait que les autres communes qui ne sont pas sorties du projet, devisé à 30 millions pour la construction et avec une exploitation déficitaire de 3,4 millions par an, ne le soutiennent finalement plus. Il observe qu'il est prévu que l'investissement et l'exploitation soient découpés entre les communes selon le nombre d'habitants respectif de chaque commune. Il relève enfin qu'il y a une analyse qui doit se faire sur les besoins en termes de bassins, mais qu'il faut prendre en compte la répartition des financements entre l'Etat et les communes pour laquelle un accord semble être acquis.

Un député (UDC) indique qu'il avait parlé avec M. Kanaan sur le projet et que ce dernier avait dit que la Ville ne souhaitait en fin de compte pas participer. Il souligne qu'il existe une loi cantonale sur le sport qui stipule à l'art. 17 que le canton et les communes veillent à la planification optimale des infrastructures sportives et donc qu'il y a déjà une clé de répartition entre l'Etat et la Ville de Genève. Il ajoute qu'il a envisagé de déposer une motion pour

qu'il y ait un fonds d'infrastructures qui porte ce genre de projet par le canton et les communes. Concernant Pré-Bois, il relève que l'Etat est propriétaire à 36% du terrain, qu'il y a un projet d'extension de l'hôtel du secteur, avec également des logements prévus. Il lui semble que les communes ne participeront pas à la construction des infrastructures sportives et qu'elles n'assureront que l'entretien du projet.

M. Opolka souligne qu'il y a un promoteur qui proposait de réaliser la piscine du bâtiment, mais que la proposition n'était au final pas recevable par les communes, raison pour laquelle l'on a envisagé un droit de superficie de l'Etat.

A un député (UDC) qui relève qu'il n'y a actuellement pas de négociations entre l'Etat et le promoteur, M. Opolka répond qu'il y a eu négociations sur la localisation de la piscine, mais pas sur les questions du paiement de la construction des infrastructures.

Ce député (UDC) précise que le PL parle d'un projet de piscine olympique de 50 m couverte car la seule existante à Genève est située aux Vernets. Il rappelle que le projet prévoit aussi des fosses de plongée (sous-marine) et il se demande si ces fosses pourraient être intégrées dans le projet de Pré-Bois.

M. Brungger souligne qu'il existe une fosse de 20 m à Seyssel. Il relève que le nombre de pratiquants exerçant ce sport est mineur à Genève et ajoute que Swiss Olympic divise les sports en cinq catégories par rapport au nombre de pratiquants. Il précise que la plongée se situe sur la cinquième catégorie et donc qu'il ne s'agit pas d'une priorité en termes de nombre de pratiquants.

Ce député (UDC) précise qu'il n'y a pas seulement la plongée en apnée, mais aussi en bouteilles (scaphandre autonome). M. Brungger relève que, en combinant les deux pratiques, le nombre de pratiquants reste très faible.

Un député (UDC) comprend que l'Etat n'a pas prévu de subventionner ce projet, mais il se demande s'il serait envisageable qu'il y ait une subvention unique comme cela était prévu pour la Nouvelle Comédie à hauteur de 45 millions. M. Brungger répond que, dans le crédit 2016-2026, il n'est pas prévu qu'il y ait une telle subvention puisque la répartition a déjà été faite entre les communes et le canton qui prend en charge la patinoire, le stade et le pôle football.

Un député (Ve) considère que, dans le contexte de l'augmentation de la population, il est normal que l'on envisage de construire une piscine olympique de plus. Il précise néanmoins qu'il y en a en France voisine, notamment un projet à Ferney. Il se demande s'il ne pourrait pas y avoir des possibilités de participation de la commune de Ferney à la piscine de Pré-Bois, au lieu de construire une piscine dans sa propre commune, ce qui coûte très cher.

M. Brungger relève que Saint-Genis construit aussi une piscine de 25 m. Il indique qu'il pourrait se renseigner sur de telles collaborations, mais qu'il ne connaît pas pour le moment l'étendue des discussions.

A ce député (Ve) qui estime que les envies de piscines olympiques sont nombreuses à Genève et dans les communes, notamment à Plan-les-Ouates ou encore à Lancy, et qui désire savoir comment l'Etat coordonne toutes ces envies de piscines, M. Brungger indique qu'ils font chaque année l'inventaire des projets en envoyant une fiche aux communes afin de connaître l'existant. Il relève néanmoins qu'il est plus difficile de savoir ce qui relève des volontés de chaque commune. Il souligne que les projets les plus avancés sont ceux de Carouge et de Lancy, mais qu'ils concernent des piscines externes existantes. Il explique que Lancy a plutôt opté pour la création d'un accès direct des vestiaires au bassin, qui serait alors chauffé à 26°. Il précise que Carouge semble aussi d'accord pour effectuer cela, plutôt que de construire une bulle. Il ajoute que Plan-les-Ouates a un projet de construction de nouvelle piscine aux Cherpines. Il ajoute enfin que l'on entend parfois parler d'autres projets, mais qui ont une maturité moindre que les deux projets évoqués précédemment.

Un député (PLR) relève que M. Brungger parle d'une exploitation déficitaire de 3,4 millions par an. Il observe que l'on a la chance d'avoir de grands athlètes notamment Alex Haldemann à proximité et il estime que l'on est dans un moment où la natation est portée avec de belles couleurs, qu'elle remonte et qu'elle a donc plus de soutiens. Il se demande si, dans ce cadre, Swiss Olympic ne pourrait pas mettre un peu la main au porte-monnaie pour les projets d'infrastructures d'intérêt régional. Il pense que les athlètes pourraient donc venir s'entraîner sur la rive droite, sans devoir se rendre aux Vernets. Il se demande en outre si M. Brungger est en mesure d'inciter ce type de participation. Enfin, il se demande si le volet médical, au niveau de la médecine du sport, dont l'Hôpital de la Tour est grand spécialiste, pourrait générer également des participations financières à cette infrastructure.

M. Brungger explique que, s'il y a des ressources allouées par la Confédération, il s'agit du programme de soutien aux infrastructures pour les projets de dimensions interrégionales ou nationales, mais pas directement par Swiss Olympic. Il ajoute que, si le lieu devient un site d'importance au niveau de la performance sportive nationale, à ce moment la Confédération entre en matière ; or, il relève que l'intention de Meyrin est de construire une piscine de loisirs et non un centre de performance national. Concernant la médecine sportive, il pense qu'un PPP serait très intéressant, même s'il n'a pas entendu pour le moment de telles négociations.

Un député (MCG) souligne que la piscine de Lancy bénéficie déjà d'un accès direct entre les vestiaires et les bassins. Il se demande par ailleurs combien de personnes pratiquent le plongeon (depuis un plongeoir) dans le canton.

M. Brungger souligne qu'il ne connaît pas les chiffres dans le détail.

Ce député (MCG) observe que le seul plongeoir de 10 m en intérieur de Suisse se trouve à Zurich-Oerlikon. Il relève par ailleurs que les plongeurs avec bouteilles sont plusieurs centaines à Genève et qu'une bonne partie de la formation se fait à la piscine de Varembeé. Il souligne qu'il faut du matériel lourd pour pratiquer ce sport et que le stationnement à Varembeé est très compliqué. Il précise qu'une fosse de plongée à 15 m ou 20 m dans un site comme Pré-Bois, où il y a des places de parking à proximité, serait donc, selon lui, quelque chose de louable pour ces personnes. Il ajoute que cela leur éviterait d'aller consommer du carburant pour se rendre à Seyssel.

Un député (UDC) désire savoir pourquoi le canton ne prend pas le lead sur ce genre de dossiers de manière plus marquée, afin de fédérer les communes. Concernant la rentabilité des installations, il précise que les plongeurs vont actuellement à Seyssel ou alors en Italie, et donc qu'il vaudrait mieux qu'ils restent plus près, notamment pour des questions écologiques. Il rappelle que Meyrin a l'obligation de mettre de l'argent pour la culture et le sport, car ils ont un casino sur leur terrain. Il relève par ailleurs qu'un PPP avec la Tour serait en effet une très bonne idée. Il considère que l'on devrait pouvoir aller en piscine plus tôt, comme aux Vernets et comme dans les pays nordiques, où les clubs de natation peuvent s'exercer plus tôt. Il se demande donc si le DIP entend prendre le lead sur d'autres infrastructures.

M. Brungger précise que cela dépasse les compétences du DIP et relève du Conseil d'Etat.

Il souligne que les coûts sont énormes en ce qui concerne déjà les trois infrastructures à la charge du canton et il ajoute que, pour avoir un impact sur ces trois infrastructures par rapport aux autres communes, cela nécessite déjà beaucoup d'engagement. Il pense que, si le projet était en lien avec le sport d'élite, les choses seraient aussi différentes ; il observe qu'en l'occurrence ce n'est pas le cas. Il indique enfin avoir vu une certaine passivité de la part des communes et il n'est pas sûr que le canton aurait beaucoup changé la donne.

Ce même député (UDC) ajoute que, si les gens faisaient plus de sport, cela pourrait permettre aussi de baisser les coûts des assurances ; il pense que l'on pourrait aussi faire des partenariats avec ces dernières.

M. Brungger pense que personne ne peut s'inscrire contre l'intérêt de l'investissement dans le sport, mais il souligne que le problème se situe surtout au niveau de la répartition des tâches.

A une députée (S) qui désire savoir si le projet de piscine de Plan-les-Ouates concerne la partie du Rolliet, M. Opolka indique qu'il s'agit d'une partie des élus municipaux de Plan-les-Ouates qui ont voulu porter ce projet, mais il souligne qu'il n'a pas une grande connaissance de ce dossier. Il indique qu'à sa connaissance, il n'y a pas eu de décision cantonale de construire une piscine à cet endroit.

Un député (UDC) désire savoir s'il existe une évaluation du coût du chauffage d'une piscine laissée ouverte ; il s'agit selon lui d'un chauffage à perte. Il se demande si cela va coûter plus cher qu'une couverture.

M. Brungger précise que le coût du chauffage de l'eau, par rapport au prix de l'investissement d'une bulle, est moindre. Il explique que le volume de l'eau diminue car l'on fait remonter le sol du bassin et, en outre, que l'on couvre le bassin durant la nuit pour maintenir la température de l'eau.

A un député (Ve) qui désire savoir si l'Etat conseille ce type d'installations en termes énergétiques, M. Opolka indique qu'il pense qu'il y a en effet une approche énergétique de l'Etat. Il considère que, pour un bâtiment public, un concept énergétique doit être établi.

Le président se demande, en ce qui concerne la conception des bassins olympiques, pourquoi Genève ne suit pas l'exemple australien, où les bassins de 50 m ne font qu'environ 1,70 m de profondeur, ce qui permet de faire des économies sur le filtrage et le chauffage de l'eau.

M. Brungger pense que cela doit être faisable si un pays a déjà mis cette pratique en place.

Il relève qu'il s'agit d'une bonne question et qu'il ne sait pas pourquoi cela ne se pratique pas à Genève.

#### Suite des travaux :

Un député (UDC) désire que la commission auditionne une association de plongeurs pour voir notamment combien il y a de pratiquants de ce sport.

Un député (Ve) relève que l'on vient de voir qu'un projet de piscine sur la rive droite devrait être réalisé et il pense qu'il s'agit d'un projet qui satisfait en partie le projet de M. Ivanov. Il se demande donc si ce dernier entend retirer son projet. M. Ivanov lui répond que cela est exclu.

Une députée (PLR) suggère de demander par écrit à l'association des plongeurs les informations que la commission souhaite obtenir, plutôt que d'organiser une autre audition.

Un député (UDC) indique qu'il est favorable à cette proposition et précise qu'il convient donc d'écrire au président de la section Genève de la Fédération suisse de sport subaquatique (FSSS).

Un député (UDC) estime qu'il s'agit d'être précis avec ce que l'on demande à cette personne, à savoir combien il y a de plongeurs, s'ils ont un intérêt qu'il y ait à cet endroit des fosses de plongée pour l'entraînement, s'il y a un intérêt pour la formation, où ces personnes sont formées actuellement et s'ils peuvent enfin détailler en quelques lignes leurs propres activités.

Un député (PDC) se dit étonné par le fait que le rédacteur de ce projet de loi soit intéressé par les plongeurs subaquatiques et non pas le plongeur depuis un plongeoir. L'intéressé souligne qu'il existe trois plongeoirs de 10 m dans le canton en extérieur mais aucun en intérieur ; il pense que l'on pourrait intégrer une telle infrastructure dans le projet. Par ailleurs, il relève que le PL propose une fosse de petite profondeur pour les baptêmes et les initiations et il pense que l'on gagnerait alors beaucoup d'heures de natation pour les nageurs, si l'on mettait les plongeurs en site propre.

A un député (MCG) qui souhaite que le représentant de la FSSS puisse également se faire le porte-parole de la structure PADI, le président indique qu'ils verront si cela est possible, même si cela semble un peu délicat.

## **Séance du 29 novembre 2016**

### ***Audition de la Ville de Meyrin***

*La commission reçoit M. Jean-Marc Devaud, conseiller administratif de la Ville de Meyrin*

M. Devaud remercie la commission et indique en premier lieu qu'il a été très surpris de voir émerger un tel projet de loi puisque le projet d'une piscine intercommunale a été discuté dans les commissions de l'ACG depuis 2011 ; il rappelle qu'il y avait quatre objets d'importance cantonale, dont la réalisation d'une piscine intercommunale sur la rive droite. Dès lors, il observe que l'intérêt de la commune de Meyrin pour ce projet était évident et il souligne que, avec son collègue d'Anières, M. Serafin, ils ont alors discuté avec la société SPS, laquelle avait trouvé le projet intéressant. Il relève qu'ils ont ensuite travaillé avec les communes de Vernier et du Grand-Saconnex pour établir un programme contenant une piscine olympique avec 6 couloirs de 50 m, 6 fois 25 m avec un fond mobile et une pataugeoire de 100 m<sup>2</sup>. Il précise

que l'idée était surtout d'avoir un bassin sportif ouvert toute l'année, mais pas de fitness, ni de restaurant à l'intérieur de l'enceinte. Il souligne que ces réalisations seraient financées par le partenaire privé dans le projet de Pré-Bois. Il ajoute qu'il savait qu'il fallait environ 30 millions pour réaliser le projet et il précise qu'ils connaissaient à peu près le coût de fonctionnement d'une telle infrastructure, car ils ont l'expérience de la piscine communale de 50 m, ouverte en période estivale du 15 mai au 15 septembre, ce qui par ailleurs ne suffit plus. Il précise que ces coûts représentent environ 2 500 000 F par année. Il explique qu'ils ont ensuite déterminé une clé de répartition des charges financières du projet entre les communes de la région, de la même manière que cela s'est fait pour le projet du centre sportif de Malley, financé par 29 communes. Il indique que, le 17 juin dernier, le projet a été présenté aux magistrats et qu'il a été demandé à ces derniers qu'ils consultent leurs conseils municipaux respectifs sur la question. Il explique que, par la suite, le Conseil municipal de Vernier a fait savoir qu'ils voyaient un intérêt à ce projet mais qu'ils n'étaient cependant pas en mesure de financer cette infrastructure compte tenu de leurs problèmes financiers. Il relève que cela pose aussi des problèmes aux plus petites communes, comme Dardagny, qui ont un budget très restreint en comparaison avec la taille de ce projet et ses coûts de fonctionnement. Il observe ensuite que la piscine actuelle de Cointrin est en mauvais état et qu'il faudrait le cas échéant la remplacer. Il précise qu'il y a eu une dernière séance de la commission des sports de l'ACG aujourd'hui et que tous les magistrats sont ouverts à cette démarche, que les besoins ont encore été identifiés par la Ville de Genève et que les nouveaux objets totalisent 300 millions d'investissements à réaliser. Il relève par ailleurs que l'on a ouvert une piscine de 33 m à Chandieu et qu'une autre est en projet du côté des Eaux-Vives. Il souligne que la Ville ne veut donc pas participer à ce projet à Meyrin. Il observe que, jusqu'à maintenant, c'était la Ville qui assumait l'infrastructure des Vernets, laquelle est aujourd'hui « overbookée », et il considère donc que le projet d'une piscine intercommunale sur la rive droite fait sens. Il souligne que la commune de Vernier est sortie du projet, que celle de Russin n'est pas entrée en matière et que Dardagny est potentiellement intéressé, si l'on trouve une meilleure répartition des coûts.

M. Devaud souligne en outre qu'il est aujourd'hui hors de question que Meyrin finance seul ce projet. Il répète ensuite qu'il se dit très surpris que M. Ivanov propose ce projet, même s'il a été quelque peu soulagé par la possibilité de voir émerger un éventuel « gentlemen agreement » entre les communes et l'Etat. Il ajoute que le projet de bassins de plongée proposé n'est pas dans leur programme, qu'ils ne rentreront pas en matière là-dessus à cause des coûts importants et, en outre, qu'il n'est pas sûr de la faisabilité de ces

bassins sur le terrain de Pré-Bois. Néanmoins, il relève que, si cela est possible au niveau technique et que l'Etat est prêt à financer ces fosses, cela ne lui pose aucun problème. Il relève en outre que les communes investiraient dans le projet si la moitié du fonctionnement était assumée par l'Etat et l'autre par les communes. Il ajoute que la densification est très importante, dans les cités de Meyrin et de Vernier notamment, et qu'ils créent actuellement le quartier des Vergers qui va compter 3500 nouveaux habitants, sans compter les autres surélévations et les petits immeubles construits ici et là. Il souligne que la Ville de Vernier est ouverte à la démarche mais n'a pas l'argent pour la financer. Il ajoute que cela n'est pas de la mauvaise volonté mais relève de la capacité financière de la commune. Il indique que le projet de M. Ivanov lui paraît sensé, mais il pense que l'on ne peut pas non plus demander aux communes de financer à la fois les projets de logements et les infrastructures. Il souligne qu'ils ont un peu d'argent dans les communes, mais il ajoute qu'ils restent très attentifs à RIE III car ils désirent maîtriser leurs charges afin de pouvoir avoir des budgets équilibrés comme tout le monde. Il précise que rien que le projet des Vergers a déjà un coût de 100 millions. Il constate que l'on ne sait pas encore vraiment ce que cette réforme va donner et que les communes suburbaines seront potentiellement fortement touchées par cette dernière. Il précise en outre qu'il s'est engagé personnellement dans ce projet avec une grande conviction, car il est persuadé que cela est nécessaire. Il souligne que, lorsque l'on augmente la population, il y a une pression de plus en plus grande dans les associations due à l'augmentation des demandes de la part des jeunes notamment, en matière de projets et d'infrastructures supplémentaires.

M. Devaud pense que l'on est face à un grand dilemme, car la rive droite a besoin d'une piscine et il rappelle que le projet se fait sur le terrain de l'Etat, ce qui permet aux communes d'éviter d'acquérir le foncier, ce qu'il juge très intéressant, et en outre que l'on n'a pas besoin de déclasser des terrains agricoles. Il considère donc que le projet relève d'une intelligence tout à fait à propos. Il mentionne ensuite une étude qui montrait que le site de Pré-Bois était idéalement situé au milieu de la région de la rive droite, que le site était proche de beaucoup de lignes de transports publics et que le site était donc tout à fait approprié pour accueillir un tel projet. Il relève que toutes les communes étaient pour le choix de ce site, mais il ajoute que Versoix a émis néanmoins quelques réserves car cette commune n'a pas de piscine de 25 m pour ses écoles. Il pense cependant que l'on pourrait tout à fait obtenir l'assentiment des communes, si l'on trouve une solution de partage des investissements entre l'Etat et les communes concernées par ce projet.

A un député (UDC) qui comprend que le projet est actuellement au point mort à cause de problèmes de financements, mais qui se demande jusqu'à



quand il peut rester ainsi, compte tenu des délais, M. Devaud indique qu'ils doivent donner une réponse au plus tard au mois de septembre ou octobre 2017 aux investisseurs, car sinon ces derniers ne seront plus intéressés par ce projet.

Le même député (UDC) relève que M. Devaud a évoqué la problématique des fosses de plongée. Il se demande si M. Devaud pense que ces fosses pourraient être incluses dans le projet sur le site de Pré-Bois. M. Devaud souligne qu'il n'a pas l'expertise professionnelle pour répondre à cette question et qu'il faudrait se tourner plutôt vers les architectes et les ingénieurs, même si, selon lui, il n'y a pas d'obstacles majeurs pour ces éléments. Il ajoute qu'il n'a pas eu de réflexions particulières sur cette thématique.

Ce même député (UDC) comprend que certaines communes ont affirmé qu'elles renonçaient à financer quoi que ce soit, mais il se demande, si l'on prenait les quelques communes qui répondent favorablement à ce projet, à quel financement l'on arriverait. M. Devaud fait observer que, si la commune de Vernier (qui fait 28% du projet) se retire, il n'y aura pas de projet et donc que la question ne se pose pas.

A ce député (UDC) qui désire savoir si quelques communes ont malgré tout répondu favorablement, M. Devaud explique que Vernier a répondu favorablement sur le fond, mais que la commune s'est délibérément retirée, sous réserve de revenir s'il y a les financements potentiels à disposition. Il souligne qu'il s'agit d'une commune primordiale dans la clé de répartition. Il ajoute qu'il pourrait toutefois y avoir une autre option évoquée par Dardagny : que toutes les communes du canton participent (même si les communes de la rive gauche ne semblent pas partantes pour cette option). Il précise que c'est près de 900 000 F de frais de fonctionnement annuel pour Meyrin, ce qui reste très lourd pour la commune. Il relève en outre qu'il pourrait solliciter le FI à raison de 10% de l'investissement (3 millions) et, en plus, comme le projet se trouve sur la commune de Meyrin, il indique qu'il a interrogé la Fondation des casinos qui pourrait, le cas échéant, prendre 5 millions d'investissements à sa charge. Il observe que la pierre d'achoppement reste toutefois au niveau des frais de fonctionnement de l'infrastructure. Il pense que la réalisation de ce projet serait possible si l'entrée en matière de l'Etat était assurée sur ce point, compte tenu également du fait que l'on engagerait une réalisation au centre d'une urbanisation en devenir, à mi-chemin entre le Bouchet et Meyrin.

Ce même député (UDC) comprend donc que l'on ne peut pas dire aujourd'hui qu'il y a un pourcentage précis du projet qui est actuellement financé. M. Devaud lui répond par la négative. Il ajoute que même des petites communes comme Céligny sont pourtant ouvertes au projet, à condition qu'il y ait la capacité globale pour le financer. Il ajoute qu'il va recontacter les communes en janvier, car il avait prévu de faire une petite étude jusqu'à

l'avant-projet afin de chiffrer de manière plus fine (+ ou -10%), pour autant que chaque commune reste dans le projet. Il souligne que, si le Grand Conseil veut porter partiellement le projet en se chargeant des fosses, il s'en réjouit, mais il ajoute que, si ce n'est pas le cas, l'on resterait alors sur le projet sans les fosses et que le Grand Conseil pourrait alors peut-être participer aux frais de fonctionnement annuels du projet. Dans le cas contraire, il pense que le projet sera abandonné, ce qu'il déplorerait.

Ce député (UDC) le remercie et se demande si c'est SPS immobilier qui possède tous les terrains relevant du secteur privé. M. Devaud lui répond que SPS voulait faire un projet de location pour rester maître du terrain, raison pour laquelle ils ont décidé de déplacer le projet sur l'îlot C du projet, où chaque investisseur est très intéressé à avoir une telle piscine, car cela génère un mouvement positif dans le quartier, ce qui est favorable pour les surfaces commerciales.

M. Devaud répond affirmativement à ce député (UDC) qui comprend donc que c'est toujours le projet de Pré-Bois qui est retenu pour le moment.

Le même député (UDC) comprend en outre que le groupe privé en charge, en réalité, ne finance pas le 100% du projet. M. Devaud explique que le projet de SPS prévoyait au départ une location. Il souligne que la commune a décidé de ne pas entrer en matière et que l'on a alors décidé de faire cela sur des terrains de l'Etat, avec un groupement de communes.

Ce député (UDC) comprend que ce sont donc les communes qui construiraient la piscine. Il observe que M. Devaud a dit qu'il ne s'agissait pas de faire non plus un fitness, ni un restaurant, dans le projet. Il observe que cela pourrait néanmoins rapporter de l'argent.

M. Devaud lui répond qu'ils ne veulent pas prendre un risque supplémentaire de faillite pour quelque chose qui ne sera pas forcément rentable. Il indique que, s'il y a la place à côté, des investisseurs pourraient assumer ces infrastructures mais que les communes pour leur part ne veulent pas assumer ce risque.

Ce député (UDC) se demande pourquoi l'on ne veut pas faire 8 corridors de 50 m. M. Devaud indique qu'il s'agit d'une question de coûts et que les compétitions nationales n'ont besoin que de 6 corridors.

Ce même député (UDC) s'étonne que l'on puisse faire un championnat suisse avec 6 corridors. M. Devaud lui répond que c'est possible et que, le cas échéant, les compétitions internationales pourraient avoir lieu aux Vernets.

A ce même député qui relève ensuite que le fonctionnement serait de 2,5 millions par année, M. Devaud répond que c'est en effet le cas mais que cela englobe aussi tous les salaires.

Une députée (S) observe que le projet, selon le DALE, pourrait démarrer si les communes sont en accord avec la construction de cette piscine intercommunale, étant donné qu'il ne s'agit pas d'un projet cantonal. Par ailleurs, elle rappelle que l'on a expliqué à la commission que l'on avait séparé la construction de cette piscine pour permettre au premier opérateur de commencer les travaux sur l'îlot A, mais elle ajoute qu'elle a compris ce soir que, dans la faisabilité du projet à long terme, il semble plus intéressant de localiser le projet sur l'îlot C. Elle en déduit que l'on est donc finalement moins dans l'urgence que ce qu'il semblait. Elle se demande donc, compte tenu notamment des discussions sur le désenchevêtrement en matière sportive, si M. Devaud pense qu'il y a une volonté de la part de l'ACG de se donner les moyens, via les fonds FI, pour essayer de garantir des équipements intercommunaux. Par ailleurs, elle relève que Meyrin fait partie des communes qui construisent des logements pour les besoins cantonaux et elle se demande si, à l'avenir, il envisagerait une extension du FIDU aux équipements sportifs. Enfin, elle se demande si l'on pourrait, dans le cadre des équipements intercommunaux, essayer d'obtenir l'aide d'autres fondations pour la réalisation d'équipements sportifs, notamment de la Fondation meyrinoise des casinos qui vient de participer à la réalisation de la Maison des Contamines. Elle relève enfin que le fait que l'Etat permette de construire une piscine sur ses terrains n'est pas quelque chose de négligeable et constitue déjà une contribution importante.

M. Devaud pense que l'on pourrait en effet aller chercher 3 millions d'investissements au FI et 5 millions de la part de la Fondation des casinos. Il ajoute qu'il a aussi approché le directeur de l'aéroport pour savoir s'il pourrait éventuellement participer annuellement aux frais de fonctionnement, compte tenu du fait qu'il y a 10 000 emplois à l'aéroport. Il précise que M. Schneider lui a indiqué qu'il était ouvert à cette option. Il précise que, pour sa part, il avance tout seul depuis quatre ans, qu'il n'est pas mandaté et qu'il fatigue. Il relève que l'on peut en effet approcher d'autres sources de financement, mais il ajoute que, si l'on démarre un projet, il faut être sûr que l'on va avancer et que l'on va pouvoir aussi assurer par la suite le fonctionnement et garantir le bon état de l'infrastructure pour la population. Il estime qu'il faut savoir au niveau politique ce que l'on veut. Il relève que la population augmente et que la pression sur les communes et les infrastructures continuent aussi à augmenter. Il observe donc que l'on ne peut pas aller chercher des fonds ailleurs, si l'on n'a pas pour cela les ressources humaines nécessaires. Il indique que, en l'état, le projet ne se fera pas et que, pour cela, il s'est dit heureux d'entendre l'existence de ce PL. Il se demande si l'étude du projet de la rive droite va être incluse dans l'étude qui pourrait être votée pour ce PL,

car, dans le cas contraire, il craint que d'autres communes ne finissent par sortir du projet et il pense donc que ce ne serait pas la bonne solution.

Un député (Ve) remercie M. Devaud pour ces explications et observe qu'il a mentionné un coût de 16 millions pour la rénovation de la piscine de Cointrin. M. Devaud souligne que cela représente le coût du transfert de cette piscine ailleurs puisque le site actuel n'est plus adéquat pour une telle infrastructure et qu'il y a d'autres nécessités sur ce lieu, notamment le passage d'une nouvelle route pour les bus. Il ajoute qu'ils ne sont pas propriétaires de cette piscine et que la commune ne fait que combler le déficit du Centre sportif des Ailes, géré par la Coopérative des Ailes. Il ajoute que l'on doit aussi construire deux salles de gym et un dojo qui est demandé par un club d'arts martiaux composé de 450 membres. Il observe donc que les communes doivent se fédérer pour avancer dans ces projets, mais, en outre, que l'Etat doit aussi participer.

A ce député (Ve) qui comprend qu'il n'y a donc en réalité pas de projet de remplacement de cette piscine des Ailes, M. Devaud indique que, en effet, il préférerait que le projet de Pré-Bois puisse se réaliser, ce qui éviterait de devoir refaire la piscine des Ailes.

A ce même député (Ve) qui se demande ce qu'il en est de la commune de Satigny, M. Devaud indique que Satigny fait partie des communes qui restent ouvertes aux négociations, mais observe que cela ne veut pas dire pour autant qu'ils se sont prononcés de manière définitive sur le projet. Il répète qu'il faudrait que l'Etat puisse donner un coup de main pour environ 50% des frais de fonctionnement.

Un député (UDC) relève qu'un club de natation utilise actuellement la piscine des Ailes durant sa période d'ouverture et il se demande où ce club serait délocalisé dans l'hypothèse où cette piscine n'est pas rénovée. M. Devaud répond que l'on aurait des solutions pour leur trouver des heures, soit dans le bassin de 25 m, soit dans celui de 50 m. Il ajoute que rien n'a encore été voté à ce sujet.

Le même député (UDC) se demande si M. Devaud souhaiterait, en rapport à une éventuelle participation de l'Etat, une subvention unique pour la construction ou alors plutôt une participation aux frais de fonctionnement. M. Devaud indique qu'il faudrait que l'Etat puisse idéalement assumer pour environ 50% des frais de fonctionnement, en somme 1 250 000 F annuellement.

M. Devaud répond par l'affirmative à ce même député (UDC) qui comprend que, dans ce cas, l'Etat n'aurait pas besoin de participer à la construction de l'infrastructure, hormis le cas échéant la construction des fosses de plongée.

Suite des travaux :

Le président souligne que la commission est en attente d'une réponse des clubs sportifs depuis trois semaines et qu'il n'y a pas eu de réponse à ce sujet. M. Huber précise qu'il les a relancés. *[La réponse écrite de la FSSS figure aux annexes.]*

L'auteur du projet de loi indique que, suite à cette audition, l'UDC proposera un amendement général.

M. Huber précise par ailleurs que, quel que soit le titre, le projet porte bien sur des budgets de fonctionnement, car il s'agit d'études préalables, à l'instar du projet pour la réalisation d'un bâtiment pour les sciences mathématiques, physiques et astronomiques de l'UNIGE.

Le président propose de voter premièrement l'entrée en matière du projet de loi.

Un député (UDC) considère qu'il n'y a pas lieu de voter maintenant. Il comprend qu'il n'y a pas un grand intérêt en faveur de ce PL et il pense qu'il est préférable d'attendre que l'amendement soit rédigé correctement. Il propose de geler les travaux sur cet objet.

Le président indique que, si l'entrée en matière est votée ce soir, alors l'UDC pourra apporter par la suite un amendement. Il précise qu'il veut avant tout avoir une sensibilité de la part de la commission afin de pouvoir avancer les travaux de la commission.

Une députée (S) indique que l'enjeu n'est selon elle pas de se déterminer sur le fait que l'Etat soit d'accord ou non de soutenir un projet de piscine intercommunale. Elle relève que l'on a vu qu'il y avait un projet d'aménagement, que l'Etat participe avec le droit de superficie, mais elle pense que l'on ne peut pas dire que l'on va faire une piscine intercommunale en espérant que les communes trouvent l'argent. Elle ajoute que, dans le contexte du désenchevêtrement, il faut être clair sur le fait que le canton ne participe pas à la construction d'un équipement communal ou intercommunal, ni au budget de fonctionnement de ce dernier. Elle relève que, même lorsqu'il y avait des accords écrits, notamment pour la Comédie, l'on a décidé que le canton ne participait pas au budget de fonctionnement. Elle estime que le fait de donner le droit de superficie est déjà une aide importante, ce qu'elle soutient, mais elle considère que le fait de faire croire à une commune que l'Etat va participer sur 30 ans, à raison de plus d'un million de frais de fonctionnement par année, est un leurre. Elle estime donc que l'on doit avoir un discours clair et que l'on doit savoir dans quel débat l'on se situe. Elle pense enfin que le fait d'en savoir plus sur l'amendement UDC permettrait plus facilement de se déterminer sur l'entrée en matière du PL.

Un député (Ve) observe qu'il s'agit d'un crédit d'étude pour un projet de piscine, lequel existe déjà malgré les problèmes financiers. Il considère également qu'il serait malhonnête de promettre d'emblée un soutien de l'Etat ; il propose de voter ce soir, car il pense que la proposition d'amendement de l'UDC va changer la nature de l'objet et que, en définitive, il va s'agir d'un nouveau projet de loi.

Une députée (PLR) indique qu'elle abonde dans le sens des propos de la députée (S) sur la question du désenchevêtrement qui est dans l'air depuis longtemps, mais elle pense pour sa part qu'il conviendrait de laisser l'UDC venir avec son amendement et donc de geler pour le moment les travaux.

Un député (UDC) indique que l'idée de l'amendement concernerait le droit de superficie, en somme que l'Etat donne pendant plusieurs années gratuitement un droit de superficie aux communes concernées par le projet. Par ailleurs, compte tenu du fait qu'il n'y a pas ailleurs en Suisse de fosses de plongée, il pense que la présence de ces éléments permettrait de mieux rentabiliser le projet.

Un autre député (UDC) estime qu'il est important de rappeler qu'il y a une loi cantonale pour le sport, qui est en vigueur et qui a été votée par le Grand Conseil à l'unanimité. Il relève qu'elle stipule que le canton peut financer des infrastructures sportives. Il estime donc que rien n'empêche le canton de financer n'importe quel projet. Il invite la députée (S) à relire cette loi et à séparer les sujets.

Un député (MCG) indique que son groupe a bien entendu le grand intérêt pour ce projet de piscine intercommunale. Il souligne que, pour le moment, il convient d'approfondir la réflexion pour voir la faisabilité et donc que son groupe adhérerait à la proposition de geler les travaux pour laisser l'UDC préparer son amendement.

La députée (S) visée par les propos d'un député (UDC) indique qu'elle connaît aussi bien la loi cantonale sur le sport que la loi cantonale sur la culture et elle estime qu'il serait bon de savoir ce que l'ACG et le canton ont décidé sur le sport, dans le cadre du désenchevêtrement, car cela va être soumis au Grand Conseil. Elle observe que les deux députés (UDC) ne disent pas la même chose, puisque l'un d'entre eux dit que l'on pourrait donner le droit de superficie aux communes, en tant que contribution de l'Etat. Elle relève qu'il s'agit toutefois d'autre chose, lorsque l'on propose de financer les frais de fonctionnement. Elle pense que l'on pourrait, dans un premier temps, poser la question au département sur ce droit de superficie.

Un député (MCG) considère que le fait de geler les travaux pourrait aussi permettre aux associations sportives de faire part de leurs besoins. Il relève

qu'il s'agit d'associations bénévoles qui ont peut-être quelques lacunes en matière de secrétariat mais qu'elles souhaiteraient sans doute pouvoir donner leur avis.

Un député (Ve) relève que les communes ne veulent pas assumer le coût des fosses, car cela rendrait le projet trop onéreux et, en outre, qu'en termes de droits de superficie la pratique de l'Etat est d'offrir la gratuité de ces droits de superficie et donc que ce n'est pas là, selon lui, qu'il y a lieu de légiférer.

Le président soumet au vote le gel des travaux :

Pour :	<b>10</b> (1 PDC, 3 MCG, 4 PLR, 2 UDC)
Contre :	<b>1</b> (1 Ve)
Abstentions :	<b>4</b> (1 EAG, 3 S)

*Le gel de la PL est **accepté**.*

Un député (UDC) désirerait que l'on demande un courrier au département pour demander le nombre et la valeur des parcelles du projet de Pré-Bois. Il ajoute qu'un architecte du département travaille sur le sujet.

Le président pense qu'il conviendrait d'auditionner le département à ce sujet.

M. Huber reprend le PV de la séance du 18 octobre et souligne que M. Opolka avait en effet mentionné la possibilité éventuelle de la mise à disposition d'un droit de superficie de l'Etat, puisque l'Etat est propriétaire du terrain à hauteur de 36%.

## **Séance du 14 mars 2017**

### ***Reprise des travaux***

Le président rappelle que tout le monde a reçu l'amendement général de M. Ivanov.

M. Ivanov indique que, suite aux auditions et à celle de la commune de Meyrin notamment, l'on voit bien où se situe le problème et rappelle qu'il propose donc un amendement général qui prévoit de retirer la demande de fosse de plongée, car cela n'est pas possible par manque de surface, et de remettre le droit de superficie à la commune. Il indique que, avec cet amendement général, l'on irait donc dans la direction de la commune de Meyrin.

Une députée (S) indique que le groupe socialiste est content de cet amendement, car il montre l'effort de l'Etat qui passe par la mise à disposition

du terrain et elle considère qu'il reviendra ensuite aux communes de se mettre d'accord pour construire cette piscine. Elle ajoute que l'on voit l'effort des auteurs du PL pour comprendre que le budget de fonctionnement ne pouvait pas être pris en charge par le canton, mais que c'est une manière de comprendre que les équipements répondent aux besoins intercommunaux de plusieurs quartiers qui sont appelés à se développer. Elle estime qu'il s'agit donc d'un coup de pouce sans toutefois participer à la construction en tant que telle.

Un député (Ve) salue la proposition de M. Ivanov, mais il ne pense toutefois pas que l'on puisse voter le PL sans demander à l'Etat ce qu'il en pense.

Une députée (S) relève que cela était déjà inscrit dans le PLQ.

Ce député (Ve) pense qu'il faudrait quand même vérifier pour assurer l'amendement.

M. Ivanov observe que cela s'est fait déjà plusieurs fois dans d'autres contextes. Il ajoute que l'Etat, par l'intermédiaire d'un haut fonctionnaire de l'OBA, est intégré dans le projet. Il pense donc que le PL permettrait au contraire de faire avancer les choses plus rapidement.

Un député (PLR) remercie M. Ivanov pour son amendement général, mais indique avoir un doute sur le montage financier, car il désire que l'on ne se retrouve pas dans une problématique semblable à celle de la Maison des associations. Il ne voudrait pas en outre que l'on aille à l'encontre du processus de désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes. Il relève qu'il pourrait peut-être y avoir un risque que l'on se retrouve pieds et poings liés au projet avec des budgets d'investissement pour une construction dont l'Etat n'est pas propriétaire ; il souligne qu'il s'abstiendra donc pour ces raisons.

M. Ivanov lui répond que c'est l'ACG qui va gérer cette piscine et que c'est elle qui se charge des questions de fonctionnement. Il relève en outre que c'est un PPP puisque c'est un groupe privé qui construit la piscine. Il observe par ailleurs qu'ils ont fait un plan d'investissement avec amortissement sur plusieurs années et il pense donc que, si l'Etat peut déjà apporter une pierre à l'édifice, cela permettra aux communes de ne pas payer une partie du terrain. Il ajoute enfin que l'amendement vient justement car l'on ne veut pas interférer dans la problématique des frais de fonctionnement.

Ce député (PLR) souligne que le propriétaire est la commune de Meyrin et pas l'ACG. M. Ivanov précise que le site de Pré-Bois est situé sur la commune de Meyrin et donc que c'est Meyrin qui va piloter le projet au nom de l'ACG.

Une députée (S) ajoute que la commission avait eu la présentation du grand projet sur le secteur le 18 octobre 2016 et que, dans le cadre de l'étude de la



demande de renseignements, l'office de l'urbanisme avait clairement indiqué les droits de superficie envisageables sur les terrains cantonaux du site de Pré-Bois et elle en conclut donc que le département a déjà envisagé que cela était possible.

Un député (Ve) souligne que ce n'est pas une motion mais un PL et il pense donc qu'il serait un peu irrespectueux de voter sans le présenter aux principaux concernés ; il estime qu'il vaudrait la peine de leur en parler pour éviter de forcer la main.

M. Ivanov propose l'audition du département pour régler le problème.

Le député (Ve) propose de transmettre l'amendement général au département pour voir ce qu'ils en pensent et, le cas échéant, aller plus vite.

Le président propose de contacter le DF et le DALE pour avoir leur avis et, le cas échéant, organiser leur audition.

## **Séance du 6 juin 2017**

### ***Suite des travaux***

Le président rappelle qu'il y avait un amendement général de M. Ivanov sur cet objet.

M. Ivanov explique qu'il avait à la base déposé ce PL en août 2015 et que, suite aux discussions avec la commune de Meyrin notamment, il semblait évident qu'il y avait en effet une nécessité de faire cette piscine. Il ajoute qu'il y avait par ailleurs un projet de piscine avec des partenaires privés sur le périmètre de Pré-Bois, dont l'Etat est propriétaire à environ 35%. Il explique qu'il veut donc déposer un amendement général pour demander un droit de superficie sur ces parcelles en faveur du projet de piscine de Pré-Bois, car l'Etat ne peut pas mettre à disposition un financement, ni soutenir le fonctionnement. Il ajoute par ailleurs que la fosse a été écartée du projet.

Une députée (S) salue une nouvelle fois le fait que M. Ivanov ait pris en compte la répartition des tâches entre canton et communes en ce qui concerne les équipements sportifs. Elle souligne que c'est néanmoins un équipement qui en l'occurrence va servir à plusieurs communes, notamment celles de Meyrin et de Vernier, compte tenu du développement des quartiers concernés. Elle rappelle que le DALE avait souligné que l'on pourrait étudier la possibilité d'une mise à disposition du droit de superficie ; elle pense donc qu'il s'agit d'une participation de l'Etat tout à fait concrète qu'il convient de soutenir.

Un député (Ve) relève que la commission était prête à voter le projet au mois de mars dernier et qu'il avait alors demandé la position du département, dont la réponse est arrivée seulement le 23 mai. Il précise que cette réponse

stipule qu'il y a plusieurs propriétaires et que l'on ne peut donc pas demander à l'Etat un droit de superficie pour l'ensemble du périmètre, que la mise à disposition d'un droit de superficie par ailleurs fait partie de la prérogative du Conseil d'Etat et, de ce fait, qu'il conviendrait de remplacer ce PL par une motion. Il pense pour sa part que l'essence du PL est pertinente, mais qu'il faudrait néanmoins retirer la demande du droit de superficie du PL.

M. Ivanov relève qu'il y a plein de droits de superficie qui ont été mis en avant dans des PL, par exemple pour Carrefour Prévention ou encore la Maison des associations ; il ne voit donc pas pourquoi cela donnerait lieu à des problèmes dans ce cas précis. Il ajoute que quelqu'un du département est par ailleurs déjà impliqué dans le projet et donc qu'il convient de soutenir cet octroi de droit de superficie aux communes, si l'on veut que le projet avance.

Ce député (Ve) entend bien M. Ivanov dire qu'il n'y a pas de problème, mais il relève que la prise de position de l'Etat stipule au contraire qu'il y a des problèmes. Il relit le courrier qui met en évidence plusieurs problématiques. Il pense donc que l'on devrait suivre la proposition du Conseil d'Etat en faisant une motion de commission à la place de ce PL. Il estime que, dans le cas contraire, le Conseil d'Etat pourrait refuser de promulguer ce PL et donc qu'il convient d'être pragmatique, si l'on souhaite vraiment avancer.

M. Ivanov pense que rien n'empêche le Conseil d'Etat de s'asseoir sur une motion de commission ; il n'y est pas opposé, mais préfère par principe maintenir le PL.

Une députée (S) pense que l'on pourrait réfléchir à une motion de commission mais aussi demander au département qu'il précise quelque chose, à savoir le fait qu'il y a bien eu, dans le projet de Pré-Bois, une mention faite par le département sur le droit de superficie pour les terrains propriétés de l'Etat. Elle trouve donc particulier le fait qu'ils s'opposent à cet amendement.

Le président se demande s'il ne serait pas intéressant de faire une motion en reprenant ce qu'a proposé le DALE, plutôt que de voter ce PL de manière divisée. Il se dit pour sa part favorable à ce que l'on soutienne la construction d'une piscine, mais peut-être pas avec un PL.

Un député (PLR) se demande en faveur de qui sera le droit de superficie.

M. Ivanov lui répond que le canton ferait un droit de superficie en faveur de la commune de Meyrin.

Ce député (PLR) désire que M. Ivanov rappelle que des communes se sont retirées. Celui-ci lui répond que les communes de Genève et de Vernier se sont en effet retirées car un déficit entre 1,5 million et 2 millions par année est prévu.

Une députée (S) trouve qu'il est très particulier d'avoir un PL spécifiquement consacré à un droit de superficie ; elle penche pour sa part plutôt pour la motion. Elle relève que cela laisserait le Conseil d'Etat plus libre, tout en lui faisant passer le message de la commission.

Le président indique que le PDC rejoint cette proposition.

Un député (Ve) souligne que l'on doit discuter en effet de la meilleure manière de soutenir ce projet de piscine. Il observe que la lettre du 23 mai est très tangible et il affirme qu'il n'est pas du tout favorable au fait de maintenir un PL ; il propose donc de le transformer en motion de commission, laquelle aura certainement selon lui l'unanimité de la commission.

Une députée (S) indique qu'elle plaide aussi en faveur d'une solution unanime, car elle observe que le seul signal que la commission puisse faire au canton est effectivement de l'inciter pour qu'il aille dans le sens de la mise à disposition du droit de superficie, puisque le canton n'a ni la possibilité de participer à l'investissement, ni de participer au fonctionnement. Elle ajoute que l'activité est liée au développement des quartiers selon le plan directeur cantonal, mais que ce développement induit aussi l'accompagnement d'équipements. Elle pense donc que le fait de dire que l'on essaye de faire quelque chose pour accompagner le développement des quartiers est un bon signal par rapport à ces communes qui ont actuellement beaucoup de projets sur leur territoire.

Un député (PLR) considère que l'on n'a pas discuté de la chose en profondeur ; il estime que l'on va peut-être créer un précédent et indique qu'il n'arrivera pas pour sa part à soutenir cela, car il pense que le droit de propriété n'est pas de la compétence du Grand Conseil. Il ajoute que l'on se trouve en plus en plein dans la problématique du désenchevêtrement. Il souligne enfin qu'il ne s'agit pas en l'occurrence du développement d'un nouveau quartier et qu'il ne veut donc pas créer un précédent.

Le président indique qu'il partage le point de vue du député (PLR) et il pense qu'il manque encore des éléments pour voter ce PL ; il considère toutefois que la motion aurait l'avantage de remettre les choses à plat et permettrait de vérifier certains éléments avec les communes. Il propose que l'on revienne la semaine prochaine avec un projet de motion plus abouti.

Un député (Ve) pense pour sa part qu'il y a maintenant un quiproquo. Il observe que la motion ne dit pas que le Grand Conseil octroie le DDP, mais que le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à le faire, justement pour éviter de le faire sous la forme d'un PL, lequel serait impératif.

Un député (PLR) souligne qu'il ne veut pas créer un précédent d'un fonds d'infrastructure qui octroie un DDP. Il désire que cela soit clair.

Un député (Ve) observe que ce projet doit être réalisé et qu'il a besoin de soutien.

M. Ivanov désire que le département ressorte l'article stipulant que ce n'est pas du ressort du Grand Conseil de voter les DDP.

M. Rosset indique qu'il va se renseigner.

M. Ivanov indique qu'il est d'accord que l'on transforme le PL en motion.

## Séance du 13 juin 2017

### *Suite des travaux*

Le président rappelle que M. Ivanov devait revenir avec un projet de motion pour remplacer ce projet de loi.

M. Ivanov souligne qu'il a transmis ce document à la commission hier. Il précise que, suite à la remarque d'un commissaire (PLR) sur la problématique des DDP, il a posé la question au département.

M. Huber souligne qu'il s'agit donc de la compétence du Conseil d'Etat, que cela figure dans un règlement, mais qu'il n'est pas forcément clair que cela signifie que ce n'est pas de la compétence du Grand Conseil.

Le président se demande s'il ne conviendrait pas mieux de mettre : « *invite le Conseil d'Etat à soutenir la construction d'une piscine dans la région de Meyrin-Vernier, notamment en mettant à disposition le droit de superficie pour les terrains de l'Etat.* », afin de rester dans une formulation plus générique.

M. Ivanov indique qu'il est ouvert à tout.

Une députée (S) indique avoir relu la première information transmise par le DF et elle observe qu'il est écrit que « *le but du droit de superficie doit répondre aux principes d'aménagement du territoire en vigueur, ce qui ne semble pas être le cas présentement* ». Or elle souligne que le DALE porte le projet et a expliqué à la commission que, en réponse à une demande de renseignements déposée par un privé, l'OU a travaillé et intégré cette demande à l'étude du secteur de Pré-Bois et, de ce fait, a lui-même évoqué le principe du droit de superficie. Elle ne comprend donc pas pourquoi l'on affirme que cela ne répond pas aux principes d'aménagement en vigueur. Par ailleurs, concernant le droit de superficie, elle souligne que cela correspond aussi à un principe d'aménagement du territoire, car l'Etat pratique largement le droit de superficie puisqu'il n'est souvent pas lui-même constructeur. Elle souligne que l'Etat n'est de loin pas l'unique constructeur sur ses propres terrains. Elle comprend que le fait de mettre en musique le droit de superficie soit la prérogative du Conseil d'Etat, mais elle estime que cela ne change rien à la discussion que la commission doit avoir sur cet objet. Elle souhaiterait donc

entendre M. Chobaz, qui fait le lien entre le DF et le DALE puisqu'il se trouve aux opérations foncières. Elle ajoute par ailleurs qu'elle est intéressée par la proposition de M. Ivanov, car elle estime que l'on a tout intérêt à dire aux communes qui construisent beaucoup de logements que le canton peut quand même apporter une contribution, dans la mesure de ses prérogatives, conformément à la loi sur la répartition des tâches en matière sportive. En outre, elle souligne enfin que la question du droit de superficie, dans l'intention de M. Ivanov, était bien d'appliquer le droit de superficie sur les terrains de l'Etat et pas sur l'ensemble des terrains. Elle aimerait donc avoir des renseignements de la part du DALE à ce sujet ainsi que de la part de M. Chobaz. Elle indique enfin que cela vise à mieux améliorer le projet, notamment par rapport aux objections de l'un des députés (PLR), puisque l'Etat applique le droit de superficie car il n'est pas toujours constructeur, et peut-être lever ces objections.

Un député (MCG) relève que la motion rappelle les besoins en bassins de natation dans le canton, qui a des carences à ce sujet. Il estime que, de manière générale, les communes et le canton favorisent la culture par rapport au sport. Il ajoute que l'on aurait tendance à dire que le PL part de bonnes intentions, mais il estime que, lorsque l'on commence à s'occuper d'opérationnel, notamment en indiquant les numéros de parcelles, il est un peu cavalier d'aller autant dans le détail. Il considère que cela pose un problème de méthode et, comme le président, qu'il faudrait rester plutôt au niveau de l'intention, notamment pour ne pas court-circuiter le processus de désenchevêtrement.

Une députée (PLR) relève que l'on part d'un projet de loi qui vise un crédit d'étude et que, maintenant, l'on demande un droit de superficie. Elle précise qu'il n'y a rien d'indiqué en termes de rémunération du canton pour ce droit de superficie et souligne que cela change clairement la donne. Elle considère personnellement que les communes peuvent assumer cette tâche car elles ont plus d'argent que le canton.

Un député (UDC) souligne qu'il y a un certain nombre d'exemples de droits de superficie qui ont été octroyés, et que l'Etat est même prêt à céder un droit de superficie à la Ville de Genève pour la Maison des associations. Il ajoute que le but est ici de prévoir une gratuité du droit de superficie, comme cela a été notamment le cas pour la Maison des associations pour une trentaine d'années. Il ajoute enfin qu'il a déposé un PL pour la création d'une fondation sur les infrastructures sportives et il pense que ce projet pourrait très bien rentrer dans ce cadre.

Un député (Ve) rappelle que l'on a déjà eu une présentation sur le projet de la piscine de Pré-Bois et qu'il faut maintenant le soutenir. Il relève que c'est l'un des objectifs de l'Etat que de fournir les moyens à la population pour

pratiquer du sport. Il considère donc que la motion est précise, mais qu'elle n'est pas particulièrement incitative. Il estime que le but de la motion est d'aider à ce que le projet déjà existant puisse être réalisé et il pense donc qu'il est nécessaire que l'Etat donne un coup de pouce en ce qui concerne les parcelles mentionnées dans la motion.

Un député (UDC) relève que les communes ont en effet de l'argent et qu'elles font des bénéfices, mais il ajoute que l'on a quand même une loi cantonale sur le sport, qui vise à aider les communes de façon monétaire ou pas et qui va au-delà du désenchevêtrement des tâches. Il estime que l'on est donc parfaitement dans le cadre de ce qui peut être fait.

Le président propose que l'on décide d'une invite avant de voter l'audition. Il propose la formulation évoquée précédemment et que l'on mentionne dans l'exposé des motifs l'extrait du PV et les numéros précis des parcelles en question. L'auteur du PL et de l'amendement est en accord sur le principe de cette proposition.

Un député (PLR) souscrit à 100% à cette proposition, à condition d'entendre M. Chobaz. Il souligne qu'il y a une valeur foncière et donc que cela coûte malgré tout quelque chose à l'Etat. Il trouve que l'on devrait donc calculer ce montant et fixer ensuite le tarif de location de ce droit de superficie, quitte à le faire gratuitement. Par ailleurs, il se demande s'il y a besoin d'autres parcelles pour réaliser l'opération ; il se demande au fond qui va prendre le lead du projet dans cette future copropriété. Il trouve donc qu'il est prématuré de porter un jugement sur le projet, il imagine qu'il y a un plan financier prévu et qu'il n'est donc pas du tout inutile d'auditionner le département.

Un député (UDC) souligne que l'Etat possède 36% des parcelles, mais qu'elles ne sont pas d'un seul tenant. Il ajoute que l'opérateur a une parcelle qui contient une voirie, ainsi qu'Implenia. Il pense que ce serait utile que l'Etat vienne dire où il en est dans cette affaire puisqu'il est impliqué dans ce périmètre.

Une députée (S) propose de renvoyer la présentation du DALE à la commission.

Le président relève qu'il s'agira donc a priori d'une audition conjointe du DALE et de M. Chobaz, attaché de gestion à l'OBA. Il indique en outre que M. Ivanov va refaire donc une nouvelle version de l'invite.

## Séance du 27 juin 2017

### *Suite des travaux*

En préambule, une députée (S) souligne que l'on avait dit qu'il y aurait à cette audition M. Chobaz et quelqu'un de l'office de l'urbanisme, et elle relève qu'en fait M. Chobaz est accompagné de quelqu'un qui vient du DALE, mais pas de l'OU, ce qu'elle regrette vraiment, étant donné que la question est en lien avec l'étude d'aménagement qui avait été présentée à la commission.

*La commission reçoit MM. Pascal Chobaz, attaché de direction à l'OBA, conjointement avec M. Vinh Dao, directeur de la planification et des opérations foncières du DALE.*

M. Chobaz remercie la commission et indique tout d'abord qu'il a lu le courrier de la commission, mais qu'il était encore pour lui quelque peu sibyllin.

Le président explique que la commission a décidé de transformer l'objet en motion de commission pour encourager l'Etat à aller de l'avant sur ce projet et favoriser la création de cette piscine, compte tenu du fait que le PL paraissait une forme peu pertinente.

M. Chobaz considère qu'une motion paraît en effet plus appropriée qu'un PL, dans la mesure où la constitution d'un droit de superficie relève de la compétence du Conseil d'Etat et que celui-ci a la liberté de le faire ; il pense que le Grand Conseil peut tout à fait inciter le Conseil d'Etat à le faire. Il rappelle qu'il y a une demande de renseignements qui a été déposée par les différents propriétaires de l'ensemble du périmètre. Il précise qu'il va y avoir cet été un complément de demande de renseignements, car la zone est très contraignante, compte tenu de la proximité de l'aéroport, de l'autoroute, des chemins de fer, de la verdure, de l'OPAM, etc. Il souligne que la demande de renseignements devrait déboucher sur un PLQ et que l'ensemble des propriétaires du périmètre continuent aujourd'hui à porter le projet.

Le président informe que la présence de M. Dao est due au fait que la commission se posait la question de la cessation du droit de superficie de certaines parcelles.

M. Chobaz souligne qu'il n'y a pas encore de PLQ, mais que l'on sait déjà que la densification sollicitée est quand même assez importante (entre 2 et 3), donc que les terrains de l'Etat sont d'ores et déjà valorisés et, en outre, que le calcul des droits à bâtir ne prend pas en compte le projet de piscine. Il souligne que, selon lui, il n'y a pas d'objection à ce que le terrain soit mis à disposition gratuitement, s'agissant de la piscine, la valorisation des droits à bâtir devant suffire au bonheur de l'Etat.

Une députée (S) remercie M. Chobaz, car elle estime qu'il a éclairci une incompréhension qu'avait eue la commission par rapport à une réponse du département. Elle précise que la commission avait eu une présentation par l'office de l'urbanisme qui avait affirmé que le droit de superficie était « envisageable » sur des terrains cantonaux et donc que les discussions de la commission avaient démarré là autour. Elle ajoute que, en fin de compte, l'on comprend maintenant, avec les propos de M. Chobaz, que c'est surtout la forme du PL qui n'était pas adéquate, qu'il faudrait donc plutôt passer par une motion et, par ailleurs, que de toute façon l'Etat va lui aussi y trouver son compte grâce à la valorisation des droits à bâtir.

M. Chobaz lui répond qu'il s'agit tout à fait de cela. Il ajoute par ailleurs qu'il n'y aura pas 1 m<sup>2</sup> de logement dans ce périmètre, compte tenu des contraintes environnantes, ce qui signifie qu'il n'y aura que des droits à bâtir dévolus à l'activité ou au commerce, que l'Etat n'a pas un usage prévisible de ces droits à bâtir et donc que la solution envisageable est à terme de les céder.

Un député (MCG) désire savoir si l'Etat envisageait d'utiliser ces terrains pour bâtir de l'activité, compte tenu du fait que, de l'autre côté de l'autoroute, il y a deux PL en étude au Grand Conseil en vue d'un déclassement de la zone villas pour du logement, voire de l'activité. Il relève que la zone est donc très sollicitée pour l'activité et le logement et il se demande au fond si le fait d'y mettre du sport ne rentre pas en concurrence avec ces différents intérêts liés au commerce ou encore à l'artisanat.

M. Chobaz précise que le fait qu'il y ait des développements de logements prévus de l'autre côté n'a pas incité l'Etat à prévoir un équipement public cantonal à cet endroit et qu'il s'agira plutôt d'équipements communaux. Il relève par ailleurs qu'il n'y a pas d'antinomie entre le caractère sportif de l'équipement prévu et le commerce ou l'activité. Il souligne que les propriétaires du périmètre y voient plutôt un intérêt puisqu'une piscine est susceptible d'attirer du monde toute la journée. Il ajoute que, qu'il y ait une piscine ou pas, les propriétaires obtiendraient la même valorisation de leurs terrains.

M. Dao indique que, sans s'être concertés, le DALE et le DF ont fait le même type de réflexion.

M. Chobaz souligne enfin que c'est le seul équipement public cantonal de ce côté du canton.

Le député (MCG) indique qu'il est en charge du rapport sur la répartition des tâches en ce qui concerne le sport. Il relève qu'il devrait y avoir une patinoire au Trèfle Blanc et il se demande s'il n'imagine pas, dans ce contexte,



qu'une piscine puisse être construite entre l'ACG, les communes avoisinantes et l'Etat.

M. Chobaz observe que la mise à disposition gratuite de ses terrains constitue déjà une participation ; néanmoins, il relève qu'une piscine, même un bassin de 50 m, ne figure pas dans cette répartition des tâches de ce côté du canton. Il relève que la Ville de Vernier aura un certain nombre d'investissements importants dans les années qui viennent, compte tenu des développements qui vont voir le jour du côté de l'Etang. Il pense qu'il serait néanmoins intéressant qu'il y ait un outil qui favorise l'intercommunalité sur le plan sportif. Il se souvient d'un PL d'investissement de M. Cramer, lequel avait fait voter un PL d'investissement visant à favoriser la réalisation d'équipements publics sportifs intercommunaux, ce qui a pu bénéficier notamment à la halle de gymnastique de la Ville de Genève, au Bois des Frères, ou encore le centre intercommunal des Evaux. Il précise enfin que le gros problème reste toujours au niveau de la clé de répartition à trouver pour l'exploitation de ces lieux et que les frais de fonctionnement constituent donc la vraie difficulté.

### Séance du 29 août 2017

#### *Suite de travaux et votes*

Le président rappelle que l'intention était de remplacer ce PL par une motion, avec un texte consensuel.

Le président soumet au vote la proposition de motion issue des travaux et discussions de la commission :

Pour :	<b>13</b> (1 PDC, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 PLR, 2 UDC, 3 MCG)
Contre :	–
Abstention :	<b>1</b> (1 PLR)

*La motion est acceptée.*

Un député (UDC) se demande ce qu'il en est de la transformation du PL en motion.

M. Huber explique que la transformation d'un PL en motion est techniquement possible, mais qu'elle est complexe et extrêmement rare. Il estime que le plus simple serait de retirer le PL une fois que la motion est déposée.

Ce même député (UDC) se demande si l'on doit faire un rapport sur la transformation du PL en motion.

Le président souligne que l'on devrait pour cela refuser le PL.

Une députée (S) considère que, du moment où l'on a une motion qui remplit le cahier des charges du PL, cela permet de revenir sur les auditions et les débats qui ont eu lieu au sujet du PL.

Un député (UDC) trouverait plus logique de voter le PL pour qu'il y ait une trace de ces débats.

M. Ivanov considère que l'on pourrait voter l'entrée en matière du PL et le refuser.

Le président indique que le bureau liera les deux objets.

Un député (PLR) observe qu'il s'agira d'un seul objet parlementaire pour les deux objets.

Un député (Ve) ajoute que la solution la plus simple est de refuser l'entrée en matière du PL, qu'il y ait un rapport sur le PL et qu'il soit lié à la motion.

Les commissaires présents signent la motion que le président leur soumet.

### **Le président soumet au vote le PL 11706 :**

#### ***Vote en premier débat :***

#### ***Entrée en matière :***

Pour :	–
Contre :	9 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG)
Abstentions :	3 (1 PLR, 2 UDC)

*L'entrée en matière sur le PL 11706 est refusée.*

*Les extraits sont préavisés.*

### **Conclusions**

Dans les années 60, Genève, avec la mise en service de la piscine des Vernets a été la première ville de Suisse à bénéficier d'un bassin olympique (50 mètres, 8 couloirs) couvert. Dans l'intervalle, la population a fortement augmenté et beaucoup de personnes pratiquent la natation. Malgré l'apparition de plusieurs piscines dans les communes, la place manque ; les clubs et écoles de natation courent après des disponibilités.

La construction d'un bassin de 50 mètres sur la rive apparaît comme incontournable à court terme. Celle d'un vrai bassin olympique (huit couloirs), en offrant la possibilité d'organiser des compétitions internationales, permettrait d'alléger la piscine des Vernets.

*[Ndr : Vu les enjeux financiers, le rapporteur, également instructeur de plongée sous-marine, voit s'éloigner avec regrets le projet de réalisation de deux fosses de plongée. C'est ma foi regrettable, car les pratiquants de cette activité continueront à devoir se déplacer hors canton pour apprendre les bases et s'exercer en bassins confinés dans des conditions optimales.]*

Les membres de la Commission des travaux sont pleinement conscients de ces enjeux et souhaitent favoriser cette future construction, sans toutefois impliquer l'Etat de Genève dans les frais d'exploitation d'une telle installation.

C'est ainsi que la motion de commission, en invitant le Conseil d'Etat à soutenir la construction d'une piscine olympique couverte dans le secteur de Pré-Bois par le biais de la constitution d'un droit de superficie au profit de la commune de Meyrin pour les terrains propriété de l'Etat, donnerait un sérieux coup de pouce à cette réalisation.

Mesdames et Messieurs les députés, la Commission des travaux vous recommande :

- De renvoyer la motion 2415 au Conseil d'Etat ;
- de ne pas entrer en matière sur le PL 11706.

Annexes :

- *Présentation de l'office de l'urbanisme : « Secteur Pré-Bois – Projet de piscine intercommunale »*
- *« Piscine intercommunale à Pré-Bois : Présentation aux magistrats des communes partenaires »*
- *Courrier de la Fédération suisse de sports subaquatiques*

## **Projet de loi (11706-A)**

**ouvrant un crédit d'étude de 300 000 F pour la construction d'une piscine olympique couverte sur la rive droite et la construction de deux fosses de plongée**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Crédit d'étude**

Un crédit d'étude de 300 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de financer l'étude de la construction d'une piscine olympique couverte sur la rive droite et la construction de deux fosses de plongée.

### **Art. 2 Budget d'investissement**

L'exécution budgétaire de ce crédit sera suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

### **Art. 3 Financement et charges financières**

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissements « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et amortissements sont à couvrir par l'impôt.

### **Art. 4 Amortissement**

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

### **Art. 5 Suivi des travaux d'étude**

Le Grand Conseil est régulièrement tenu informé de l'avancement des études.

### **Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

**Art. 7      Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

**Secrétariat du Grand Conseil****M 2415**

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Christo Ivanov, Guy Mettan, François Lefort, Olivier Baud, Thierry Cerutti, Stéphane Florey, Christian Flury, Bénédicte Montant, Sandro Pistis, Lydia Schneider Hausser, Nicole Valiquier Grecuccio, Pierre Vanek, Alberto Velasco*

*Date de dépôt : 5 septembre 2017*

**Proposition de motion**

**pour l'octroi d'un droit de superficie à la commune de Meyrin en vue de la réalisation d'une piscine olympique couverte sur le site de Pré-Bois**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le manque avéré de bassins pour répondre à la demande de la population ;
- les bénéfices retirés de la pratique de la natation en termes de santé publique ;
- l'importance d'offrir, tant aux jeunes qu'aux aînés, des loisirs sains et intelligents ;
- les besoins des clubs de natation, notamment pour les nageurs de l'élite ;
- la nouvelle loi sur le sport (C 1 50), qui encourage la pratique des activités physiques et sportives par l'ensemble de la population ;
- les débats ayant eu lieu au sujet du PL 11706 ouvrant un crédit d'étude de 300 000 F pour la construction d'une piscine olympique couverte sur la rive droite et la construction, ainsi que les documents et réponses reçus des départements dans le cadre de ces débats,

invite le Conseil d'Etat

à soutenir la construction d'une piscine olympique couverte dans le secteur de Pré-Bois par le biais de la constitution d'un droit de superficie au profit de la commune de Meyrin pour les terrains propriété de l'Etat.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Cette motion fait suite au dépôt et à l'examen en commission du PL 11706 ([http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL 11706.pdf](http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL_11706.pdf)) ; le lecteur est prié de se référer à son exposé des motifs pour des précisions quant aux justifications de la construction d'une piscine olympique sur le site de Pré-Bois.

Au fil des débats relatifs à ce projet de loi, plusieurs auditions ont eu lieu et différentes demandes ont été adressées à l'administration. Un amendement général a également été déposé par l'auteur du PL afin de remplacer le crédit d'étude par l'octroi d'un droit de superficie. Quoi qu'il en soit, tant l'administration que la commission ont ensuite jugé préférable, voire impérative, la forme de la motion plutôt que celle du projet de loi. En effet, la constitution d'un droit distinct et permanent de superficie fait partie des compétences du Conseil d'Etat, en vertu des articles 1 alinéa 1 et 3 alinéa 1 du règlement relatif à la signature des actes authentiques et autres actes concernant le domaine immobilier (RSAA) (B 3 20.03).

Cette motion vise ainsi à ce que le Conseil d'Etat constitue un droit de superficie au profit de la commune de Meyrin sur les parcelles utiles appartenant à l'Etat de Genève, à savoir a priori les parcelles N° 14100, N° 14029, N° 13224, N° 10519, N° 11499, N° 13259, N° 13239, plans 57 et 58 de la commune de Meyrin.

Pour les mêmes raisons que celles évoquées dans le PL 11706, nous vous prions ainsi, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion.



# **Grand projet** **Vernier - Meyrin – Aéroport**

## **Secteur Pré-Bois** **Projet de piscine intercommunale**

Commission de travaux du Grand Conseil

18 octobre 2016

*Office de l'urbanisme, M. Opolka*

## **Déroulement de la présentation**

- 1. La planification directrice cantonale**
- 2. Le projet de piscine intercommunale sur le secteur Pré-Bois**
- 3. Echanges et questions**

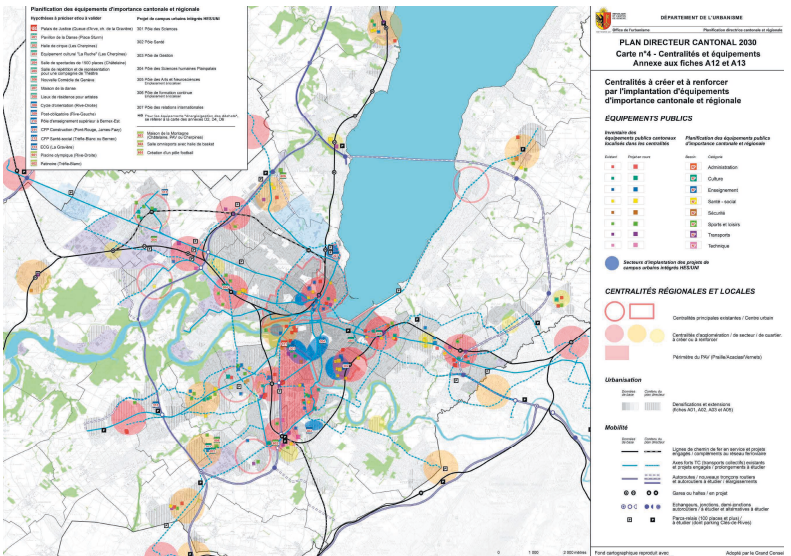
# 1. La planification directrice cantonale



Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie  
Office de l'urbanisme

18.10.2016 - Page 3

Le PDCn adopté le 20.09.13 mentionne le projet d'une "piscine couverte, bassin 50 mètres (localisation rive droite)" au stade de l'information préalable (fiche A13).



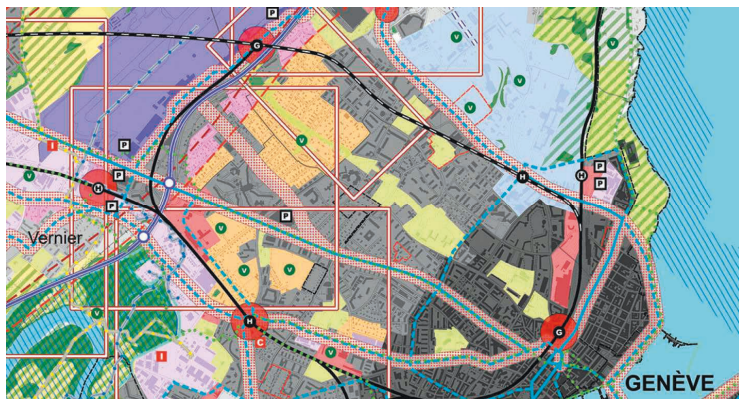
## 2. Le projet de piscine intercommunale sur le secteur "Pré-Bois"









Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie  
Office de l'urbanisme

28.09.2016 - Page 5

## Plan Directeur Cantonal : le grand projet Vernier Meyrin Aéroport



- |  |   |   |   |
|--|---|---|---|
|  | Densification différenciée de la couronne urbaine                   |  | Densification différenciée à dominante activités et écoulements de la zone villas |
|  | Renouvellement urbain mixte   |  | Axe structurant   |
|  | Densification différenciée à dominante habitation de la zone villas |  | Grand projet  |

## Périmètre du grand projet et localisation du secteur Pré-Bois



Périmètre  
Vernier Meyrin  
Aéroport



Secteur Pré  
Bois

## Une image du possible à long terme

Potentiels pour l'ensemble  
du GP VMA selon image  
directrice :

2030 : ~ + 2'200 à 2'500  
logements, +5'700 emplois

2050 : ~ + 5'800 logements,  
+ 9'400 emplois



Secteur Pré  
Bois

# Projet de piscine intercommunale

Etudié par 12 communes de la rive droite, sous l'impulsion de la commune de Meyrin



Evaluation des besoins établie en 2015

- Préconisation : 1 bassin 50m, 1 bassin 25m, une pataugeoire
- Bassin de plongeon : surcoût en investissement et exploitation. Préconisation de ne pas le réaliser, sauf si un financement par la confédération est envisagé (CISIN - Commission des installations sportive d'intérêt national).

**Piscine intercommunale**

**Pré-Bois**

Evaluation des besoins et de l'assiette financière admissible, en vue de l'étude d'une piscine intercommunale

Version 1.2  
Mars 2016

Site de Pré-Bois intéressant (population et emploi à proximité, accessibilité)

Droit de superficie envisageable sur les terrains cantonaux du site de Pré-Bois.

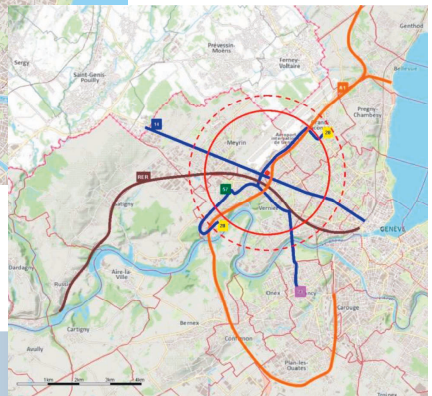
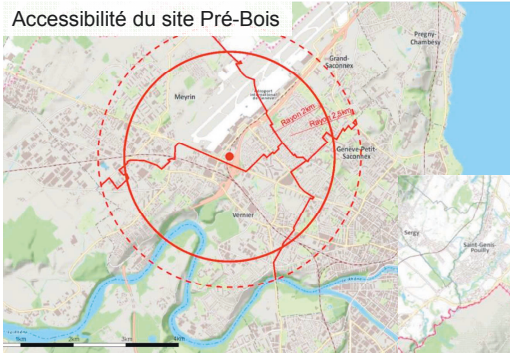


Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie  
Office de l'urbanisme

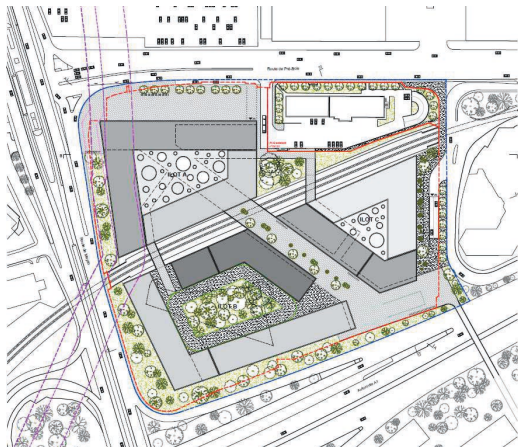
28.09.2016 - Page 9

# Projet de piscine intercommunale

Accessibilité du site Pré-Bois



## Demande de renseignement 18'495 secteur Pré-Bois



Projet de 112'000 m<sup>2</sup>  
SBP

Programmation :

- Piscine intercommunale, si OK des communes,
- Loisirs
- Commerces-services (~ 30'000 m<sup>2</sup>)
- Bureau (~ 30'000 m<sup>2</sup>)
- Médical, santé
- Hôtellerie (~ 9'000 m<sup>2</sup>)



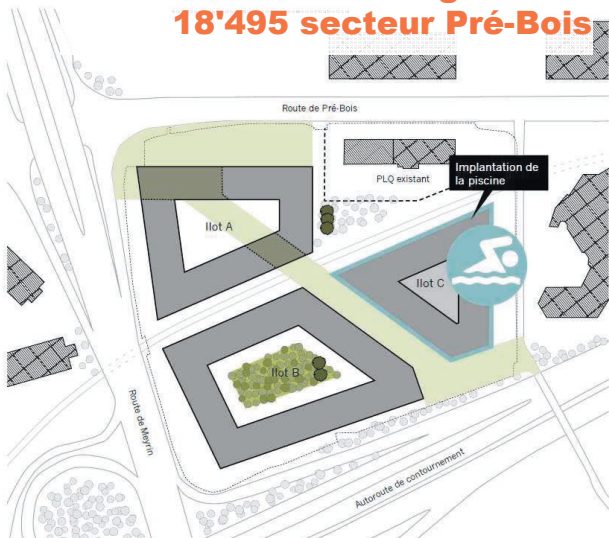
Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie  
Office de l'urbanisme

18.10.2016 - Page 11

### LA PISCINE

Les multiples considérations et contraintes du site (foncier, forme, taille, OPAM...) ont amené à implanter la piscine sur l'îlot C. Cette position lui procure une certaine indépendance de foncier et d'horizon temps (planification, étapes). L'entrée se fait sur une place qui devient la place de la piscine, ce qui lui donne un statut, une adresse. Ce programme public « enrichit » les affectations présentées sur le site et par son attractivité elle active les flux de personnes sur l'axe transversal qui irrigue le site.

## Demande de renseignement 18'495 secteur Pré-Bois



- Arbre d'importance conservé
- Espace public
- Bâtiments
- Socle bâti
- Passage couvert
- Forêt

## DR 18'495 secteur Pré Bois



ment et de l'énergie  
mment de l'urbanisme

18.10.2016 - Page 13



## Merci pour votre attention

Contacts :  
[hendrik.opolka@etat.ge.ch](mailto:hendrik.opolka@etat.ge.ch)



Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie  
Office de l'urbanisme

18.10.2016 - Page 14

**12 communes avec un projet commun: Piscine intercommunale de Pré-Bois**

# PISCINE INTERCOMMUNALE À PRÉ-BOIS

**17 JUIN 2016**

Présentation aux magistrats des communes partenaires :  
«Historique du projet et  
Clé de répartition des coûts»

**12 communes avec un projet commun: Piscine intercommunale de Pré-Bois**

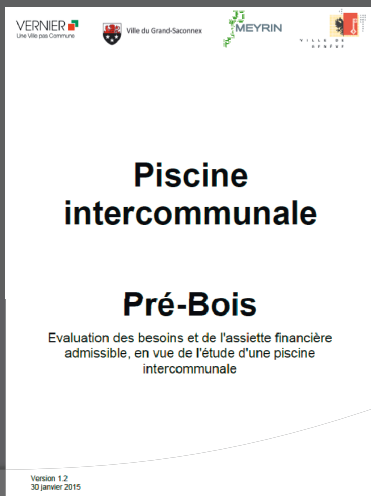
## HISTORIQUE

- 2011-2014 discussions au sein de la commission sportive de l'ACG et avec le service cantonal du sport
  - Détermination de 4 ouvrages d'intérêt régional
    - Patinoire du trèfle blanc
    - Déplacement des terrains de football de Balexert
    - Salle omnisports pour les Lions de Genève
    - Piscine olympique sur la rive droite



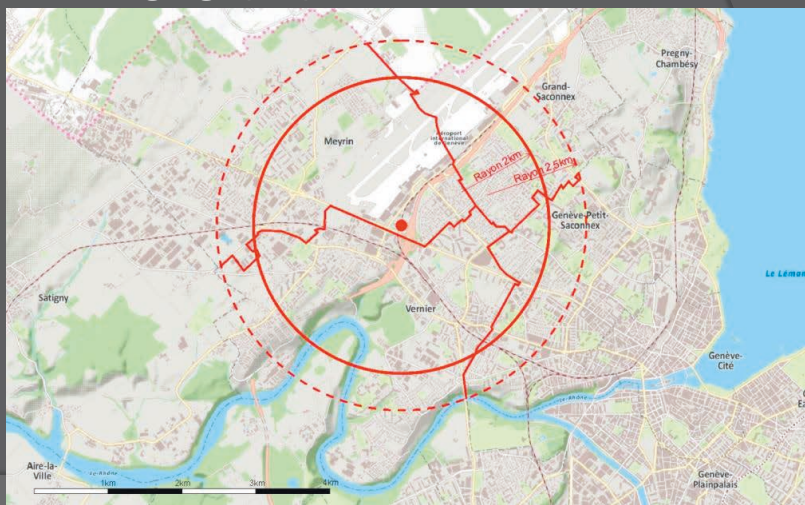
## 12 communes avec un projet commun: Piscine intercommunale de Pré-Bois

### Janvier 2015 - Rapport établi par les services des sports



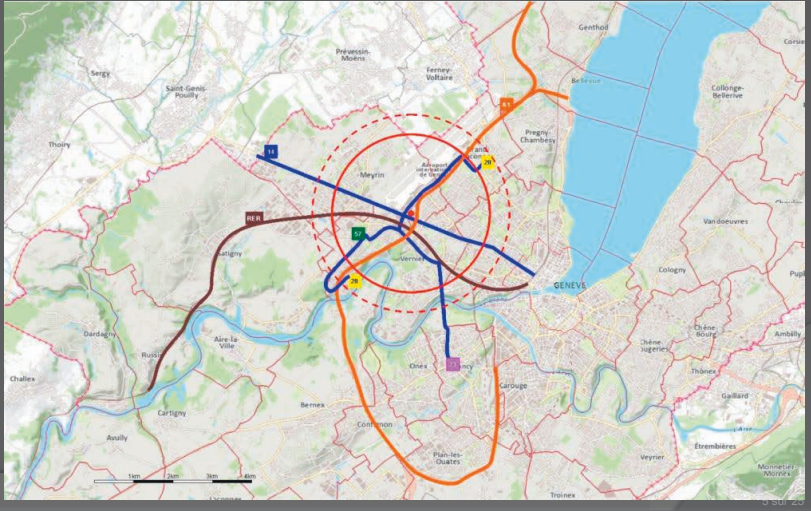
## 12 communes avec un projet commun: Piscine intercommunale de Pré-Bois

### Situation géographique



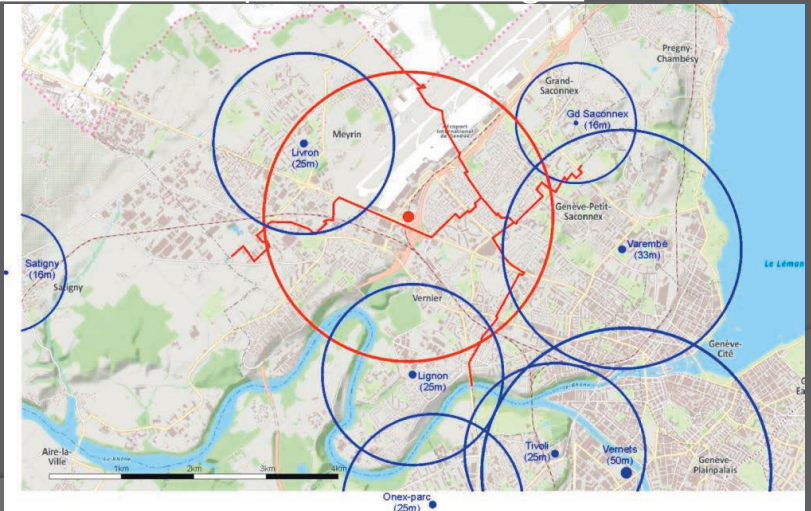
## 12 communes avec un projet commun: Piscine intercommunale de Pré-Bois

## Moyens de transport



## 12 communes avec un projet commun: Piscine intercommunale de Pré-Bois

## Offre existante - piscines dans la région



## 12 communes avec un projet commun: Piscine intercommunale de Pré-Bois

### PROGRAMME DE CONSTRUCTION – BASSINS

- 1 Bassin principal de 50 m avec 6 lignes d'eau (50x16 m, soit 800 m<sup>2</sup>)
- 1 Bassin non-nageur de 25 m avec 6 lignes d'eau et avec fond mobile, (25x16 m, soit 400 m<sup>2</sup> de plan d'eau)
- 1 Pataugeoire de 100 m<sup>2</sup> équipée de jeux d'eau
- Pas de bassin de plongeon
- Pas de toboggan aquatique
- Pas de bassins ludiques

7 sur 25

## 12 communes avec un projet commun: Piscine intercommunale de Pré-Bois

### ELÉMENTS DE PROGRAMME DE CONSTRUCTION

- **Vestiaires**
  - Vestiaires collectifs pour clubs et scolaires
  - Vestiaires du public
  - Sanitaires
  - Casiers

- **Équipements complémentaires**

Les équipements de bien-être, de type wellness, sauna, hammam, solarium, ne sont pas essentiels à ce projet, A déléguer à une entreprise privée.

Ces éléments ne doivent pas faire partie de l'équipement public.

8 sur 25

## 12 communes avec un projet commun: Piscine intercommunale de Pré-Bois

## FINANCEMENT

## ▪ Investissement

		Coût (CHF)
CFC 0	Terrain	0
CFC 1	Travaux préparatoires	800'000
CFC2	Bâtiments	25'000'000
CFC 3	Equipements	3'000'000
CFC 4	Amén. Extérieurs	0
CFC 5	Frais secondaires	1'000'000
<b>Total</b>	<b>Cible financière (+/- 20%)</b>	<b>30'000'000</b>

9 sur 25

## 12 communes avec un projet commun: Piscine intercommunale de Pré-Bois

## FINANCEMENT

## ▪ Frais de fonctionnement

- Basé sur un comparatif des charges d'exploitation dans nos piscines existantes

## Statistique des charges financières dans les piscines existantes

Moyenne des années 2010-2013

Nb de mois / année	Meyrin		Vernier		Ville de Genève			
	Piscien ext. Vergers (été)	Piscine de Livron (hiver)	Piscine du Lignon (été)	Piscine du Lignon (hiver)	Vernets (été)	Vernets (hiver)	Varembé (été)	Varembé (hiver)
	4	8	4	8	4	12	5	12
CHARGES DE PERSONNEL	769 396.95	379 531.83	644 066.67	457 333.33	2 529 394.75		2 554 005.10	
CHARGES ENTRETIEN	431 904.74	227 871.59	669 610.07		1 255 385.50		755 782.00	
CHARGES FINANCIERES (amortissement & intê)	401 213.14	85 960.39	406 648.75		932 723.00		936 158.00	
<b>TOTAL CHARGES (sans amortissements)</b>	<b>1 808 705.11</b>		<b>1 771 010.07</b>		<b>3 784 780.25</b>		<b>3 309 787.10</b>	
<b>TOTAL CHARGES, y.c. amortissements</b>	<b>2 295 878.64</b>		<b>2 177 658.82</b>		<b>4 717 503.25</b>		<b>4 245 945.10</b>	
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>384 968.21</b>		<b>474 647.95</b>		<b>1 110 333.30</b>		<b>881 500.00</b>	
<b>Déficit d'exploitation net (sans amortissements)</b>	<b>1 423 736.90</b>		<b>1 296 362.12</b>		<b>2 674 446.95</b>		<b>2 428 287.10</b>	

10 sur 25

## 12 communes avec un projet commun: Piscine intercommunale de Pré-Bois

FINANCEMENT

## ▪ Charges d'exploitation

Estimation : CHF 800'000.-, +/- 15%

## ▪ Charges de personnel

Estimation : CHF 2'300'000.-, +/- 15%

## ▪ Frais financiers

Amortissements : CHF 1'000'000.-

Coûts financiers : CHF 450'000.-

## ▪ Revenus, politique des coûts à définir

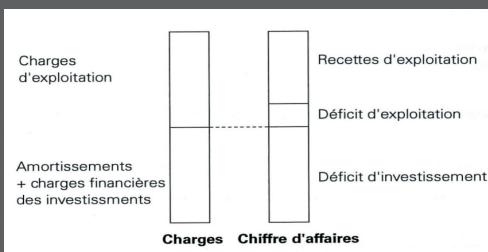
Estimation : CHF 1'100'000.-, +/- 15%

11 sur 25

## 12 communes avec un projet commun: Piscine intercommunale de Pré-Bois

FINANCEMENT

## ▪ Déficit d'exploitation



Le déficit annuel d'exploitation est projeté à  
CHF 2'450'000.-

12 sur 25

## 12 communes avec un projet commun: Piscine intercommunale de Pré-Bois

### HISTORIQUE

- 28 janvier 2015

Les trois communes sont approchées par plusieurs investisseurs et plus particulièrement Swiss Prime Site (SPS).

- 24 avril 2015

Le groupe de travail des répondants communaux du sport présentent à la commission sportive de l'ACG les principes de financements d'infrastructures sportives intercommunales et /ou régionales.

13 sur 25

## 12 communes avec un projet commun: Piscine intercommunale de Pré-Bois

### HISTORIQUE

- Mai 2015

Les douze communes de la rive droite font chacune parvenir une lettre d'intention à l'ACG confirmant leur intérêt pour l'étude de ce projet.

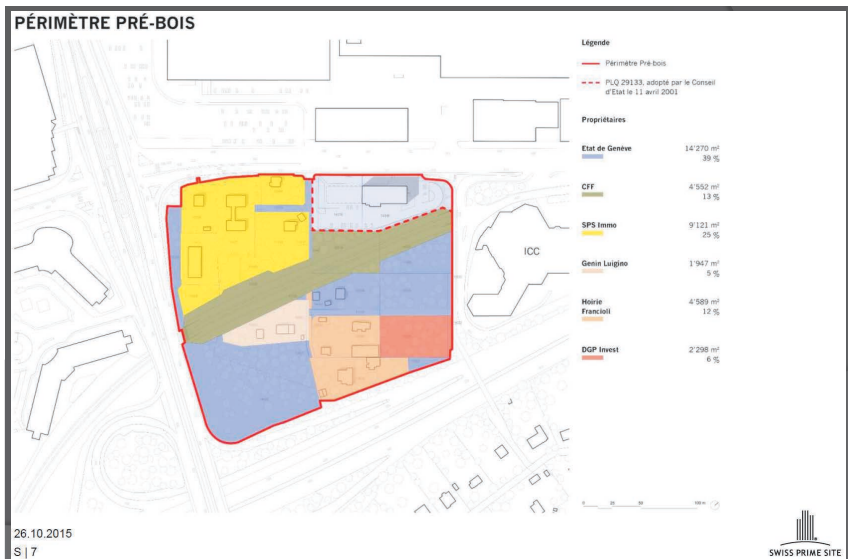
- 26.10.15

SPS présente son projet sur la base d'une location annuelle à l'ensemble des communes concernées

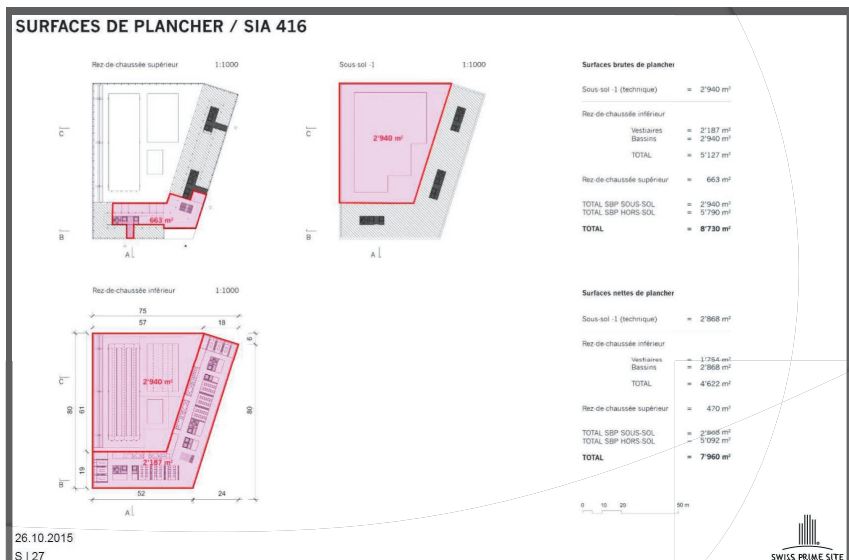
14 sur 25



## 12 communes avec un projet commun: Piscine intercommunale de Pré-Bois



## 12 communes avec un projet commun: Piscine intercommunale de Pré-Bois



## 12 communes avec un projet commun: Piscine intercommunale de Pré-Bois

**6. CONTRAT DE LOCATION ET CHARGES LOCATIVES PRÉVISIONNELLES**

A condition que le locataire ne soit pas soumis à la TVA:

Loyer p.a.: **CHF: 1'802'887**

Acomptes charges communes et frais accessoires p.a.: **CHF: 337'420**

**Total des charges locatives p.a. : **CHF: 2'140'307****

- Pour mémoire, les charges d'exploitation selon l'«étude de projet de piscine intercommunale» du 30 janvier 2015:

Frais de personnel: **CHF: 2'300'000**

Frais d'entretien: **CHF: 800'000**

Recettes prévisionnelles: **CHF: 1'100'000**

**Coûts prévisionnels pour les collectivités: **CHF: 4'140'000****



## 12 communes avec un projet commun: Piscine intercommunale de Pré-Bois

### HISTORIQUE

- Décembre 2015 expertise par Vallat Partenaires, analyste financier, de la proposition de SPS.

#### Conclusions :

- Défavorable pour une location
- Défavorable pour une PPP
- Conseille de rechercher une copropriété

19 sur 25

## 12 communes avec un projet commun: Piscine intercommunale de Pré-Bois

### HISTORIQUE

- 13 mai 2016 séance de présentation du projet, en présence de l'Etat de Genève, aux nouveaux investisseurs.

- 9 juin 2016

Etablissement de la clé de répartition établie avec l'aide d'un mathématicien par les responsables des communes de Gd-Saconnex, Meyrin, Vernier et Versoix.

20 sur 25

## 12 communes avec un projet commun: Piscine intercommunale de Pré-Bois

POSITION DE L'ETAT DE GENÈVE

- Selon les discussions avec la direction du développement urbain rive droite (DALE) et la direction de la Gestion et Valorisation (DF)
  - «L'Etat entrera en matière sur la mise à disposition du terrain sous une forme encore à déterminer» (cession au domaine public communal, DDP,...)

21 sur 25

## 12 communes avec un projet commun: Piscine intercommunale de Pré-Bois

FINANCEMENT

- Modèle de répartition intercommunale basé sur les réflexions développées en commission des sports de l'ACG en mai 2015, à savoir sur les critères :
  - Population
  - Capacité financière
  - Temps de parcours
    - en transports publics (x2)
    - en transport privé (x1)

$$T\%_{final} = \frac{T\%_{corrigé}}{\sum_{\text{toutes les communes}} (T\%_{corrigé})} = \frac{(T\%_{pop})^{p1} \cdot \left(\frac{ICF}{100}\right)^{p2} \cdot (F\%_{acc})^{p3}}{\sum_{\text{toutes les communes}} (T\%_{corrigé})}$$

22 sur 25

## 12 communes avec un projet commun: Piscine intercommunale de Pré-Bois

## Modèle de répartition des coûts pour la piscine intercommunale de PRÉ-BOIS

Proposition discutée par les responsables des sports de Vernier, Grand-Saconnex, Versoix, Meyrin le 9 juin 2016

	Population totale	%	Capacité financière	%	Temps d'accès moyen	Facteur access. pondéré		% global
<b>Facteurs de pondération</b>		<b>1</b>		<b>1</b>		<b>1</b>		
<b>Total:</b>	<b>100'606</b>	<b>100%</b>						
<b>Bellevue</b>	3238	3.22%	127.49	127.5%	21	80%	3.28%	<b>4.63%</b>
<b>Céligny</b>	691	0.69%	113.07	113.1%	47	30%	0.23%	<b>0.33%</b>
<b>Collex-Bossy</b>	1679	1.67%	41.18	41.2%	31	60%	0.41%	<b>0.58%</b>
<b>Dardagny</b>	1543	1.53%	46.20	46.2%	40	40%	0.28%	<b>0.40%</b>
<b>Genthod</b>	2776	2.76%	358.17	358.2%	33	60%	5.93%	<b>8.37%</b>
<b>Grand-Saconnex</b>	12061	11.99%	87.70	87.7%	13	90%	9.46%	<b>13.35%</b>
<b>Meyrin</b>	22075	21.94%	91.04	91.0%	7	100%	19.98%	<b>28.18%</b>
<b>Pregny-Chambésy</b>	3589	3.57%	134.82	134.8%	21	80%	3.85%	<b>5.43%</b>
<b>Russin</b>	506	0.50%	168.89	168.9%	19	90%	0.76%	<b>1.08%</b>
<b>Satigny</b>	4040	4.02%	115.41	115.4%	16	90%	4.17%	<b>5.88%</b>
<b>Vernier</b>	35164	34.95%	51.06	51.1%	11	100%	17.85%	<b>25.18%</b>
<b>Versoix</b>	13244	13.16%	50.74	50.7%	28	70%	4.68%	<b>6.60%</b>
							<b>TOTAUX</b>	<b>70.88%</b>
								<b>100.00%</b>

## Proposition de répartition des coûts d'investissement entre les communes de la rive droite

Montant de l'investissement:	30'000'000	CHF (+/- 20%)
Durée d'amortissement:	30	Ans
Amortissement annuel:	1'000'000	CHF
Intérêts (1ère année à 1.5%):	450'000	CHF
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>2'300'000</b>	<b>CHF +/- 15%</b>
<b>CHARGES ENTRETIEN</b>	<b>800'000</b>	<b>CHF +/- 15%</b>
<b>CHARGES FINANCIERES (amortissement &amp; intérêts)</b>	<b>1'450'000</b>	<b>CHF</b>

(version des répondants communaux: 9.6.2016)  
Répartition des coûts d'investissement**TOTAL REVENUS** 1'100'000 CHF +/- 15%

Répartition	%	30'000'000			
ACG		0			
Canton		0			
<b>Bellevue</b>	<b>4.6%</b>	<b>1'389'269</b>			
<b>Céligny</b>	<b>0.3%</b>	<b>98'603</b>			
<b>Collex-Bossy</b>	<b>0.6%</b>	<b>174'515</b>			
<b>Dardagny</b>	<b>0.4%</b>	<b>119'953</b>			
<b>Genthod</b>	<b>8.4%</b>	<b>2'509'592</b>			
<b>Grand-Saconnex</b>	<b>13.3%</b>	<b>4'004'688</b>			
<b>Meyrin</b>	<b>28.2%</b>	<b>8'454'272</b>			
<b>Pregny-Chambésy</b>	<b>5.4%</b>	<b>1'628'400</b>			
<b>Russin</b>	<b>1.1%</b>	<b>323'549</b>			
<b>Satigny</b>	<b>5.9%</b>	<b>1'765'268</b>			
<b>Vernier</b>	<b>25.2%</b>	<b>7'553'050</b>			
<b>Versoix</b>	<b>6.6%</b>	<b>1'978'841</b>			

### Proportion de répartition des coûts d'exploitation entre les communes de la rive droite

Montant de l'investissement:	30'000'000	CHF (+/- 20%)
Durée d'amortissement:	30	Ans
Amortissement annuel:	1'000'000	CHF
Intérêts (1ère année à 1.5%):	450'000	CHF
CHARGES DE PERSONNEL	2'300'000	CHF +/- 15%
CHARGES ENTRETIEN	800'000	CHF +/- 15%
CHARGES FINANCIERES (ammortissement & intérêts)	1'450'000	CHF
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>1'100'000</b>	<b>CHF +/- 15%</b>

(version des répondants communaux, 9.6.2016)
Répartition des coûts d'exploitation

Amortissement annuel:	Intérêts (1ère année à 1.5%):	Charges de personnel	Charges d'entretien	Total des revenus annuels	Résultat net d'exploitation TOTAL	Résultat net d'exploitation (hors amortissement)
Coûts d'exploitation						

Répartition %	1'000'000	450'000	2'300'000	800'000	1'100'000	-3'450'000	-2'450'000
100%							
<b>ACG</b>	0	0	0	0	0	0	0
<b>Canton</b>	0	0	0	0	0	0	0
<i>Bellevue</i> 4.6%	46'309	20'839	106'511	37'047	50'940	-159'766	-113'457
<i>Céligny</i> 0.3%	3'287	1'479	7'560	2'629	3'615	-11'339	-8'053
<i>Collex-Bossy</i> 0.6%	5'817	2'618	13'379	4'654	6'399	-20'069	-14'252
<i>Dardagny</i> 0.4%	3'998	1'799	9'196	3'199	4'398	-13'795	-9'796
<i>Genthod</i> 8.4%	83'653	37'644	192'402	66'922	92'018	-289'603	-204'950
<i>Grand-Saconnex</i> 13.3%	133'490	60'070	307'026	106'792	146'839	-460'539	-327'050
<i>Meyrin</i> 28.2%	281'809	126'814	648'161	225'447	309'990	-972'241	-690'432
<i>Pregny-Chambésy</i> 5.4%	54'280	24'426	124'944	43'424	59'708	-187'266	-132'986
<i>Russin</i> 1.1%	10'785	4'853	24'805	8'628	11'863	-37'208	-26'423
<i>Satigny</i> 5.9%	58'842	26'479	135'337	47'074	64'726	-203'006	-144'164
<i>Vernier</i> 25.2%	251'768	113'296	579'067	201'415	276'945	-868'601	-616'832
<i>Versoix</i> 6.6%	65'961	29'683	151'711	52'769	72'558	-227'567	-161'605

25 sur 25

### Échelonnage du facteur d'accessibilité selon les temps d'accès

temps d'accès	pourcent
0	100%
12	90%
20	80%
25	70%
30	60%
35	50%
40	40%
45	30%
50	20%
55	10%
60	0%

26 sur 25



Schweizer Unterwasser-Sport-Verband SUSV  
 Fédération Suisse de Sports Subaquatiques FSSS  
 Federazione Svizzera di Sport Subacquei FSSS  
 Federaziun Svizra da Sport Subaquatic FSSS



Bursinel, le 7 décembre 2016

Grand Conseil  
 Commission des travaux  
 Rue de l'Hôtel-de-Ville  
 Case postale 3970  
 1211 GENEVE 3

### **Demande de la Commission des travaux du Grand Conseil**

Cher Monsieur Pistis,

Suite à votre courriel du 1<sup>er</sup> novembre 2016, voici les renseignements que vous souhaitez.

La Fédération Suisse de Sports Subaquatiques (FSSS) est une association à but non-lucratif regroupant une partie des plongeurs subaquatiques et des sportifs sous-marins (apnée, nage avec palme, rugby subaquatique et hockey sous-marin) de Suisse. Actuellement, notre fédération est composée de quelque 5'400 membres répartis sur l'ensemble du territoire helvétique.

Les principales activités de notre fédération sont les suivantes :

- encourager la pratique des activités subaquatiques
- s'engager pour la conservation et la protection du monde subaquatique
- représenter et défendre les intérêts de nos membres sur le plan international, national et régional

Au niveau de la région genevoise, nous recensons au sein de la FSSS, 351 membres répartis dans 18 clubs ainsi que 128 membres individuels, ce qui fait au total 479 membres genevois. Ces derniers sont principalement composés de plongeurs subaquatiques, d'apnéistes et de nageurs avec palme.

De plus, selon les renseignements obtenus auprès de Philippe Marti, Chef régional romand de l'association de moniteurs CMAS.CH (800 moniteurs en Suisse), il y aurait quelque 80 moniteurs actifs sur le canton de Genève. Quant aux autres organismes de formation, tels que PADI, NAUI, SSI, IANTD, etc., à notre connaissance, il n'existe aucun recensement de leurs membres en Suisse.

En ce qui concerne la formation sur le territoire genevois, un manque de structures acceptant les plongeurs subaquatiques et les apnéistes est évident. Ainsi, une grande partie des formations se font directement en milieu naturel, alors que certaines nécessitent un certain nombre de cours en milieu protégé.

**Emmanuel LECHAIRE - Président région ROM**  
 +41 79 607 02 40 - [manu.lechaire@fsss.ch](mailto:manu.lechaire@fsss.ch)

Office Central - FSSS

Talgutzentrum 25 - CH- 3063 Ittigen b. Bern  
 +41 (0)31 301 43 43- [admin@fsss.ch](mailto:admin@fsss.ch)



**Schweizer Unterwasser-Sport-Verband SUSV**  
**Fédération Suisse de Sports Subaquatiques FSSS**  
**Federazione Svizzera di Sport Subacquei FSSS**  
**Federaziun Svizra da Sport Subaquatic FSSS**

Lors de la saison d'hiver, une vingtaine de moniteurs ont accès à la *piscine communale couverte de Genève*, il semblerait également qu'un accès à la *piscine de Varembe* soit envisageable. Tandis qu'en été, certains instructeurs ont accès à des piscines ouvertes, telles que la *piscine Les Ailes* ou *Genève-plage*.

Il semble évident qu'au vu du manque de structures précitées, les formateurs « bricolent » afin de trouver des bassins pour enseigner leurs activités subaquatiques.

Actuellement, le territoire helvétique n'est doté d'aucune fosse de plongée, mais possède uniquement un bassin de plongée d'une profondeur de 5 mètres à Belmont-sur-Lausanne. Afin de trouver une alternative à la plongée en milieu naturel et à la profondeur minimum pour obtenir les brevets de niveau de base (CMAS Plongeur 1 étoile ; PADI Open Water Diver ; etc.), les plongeurs doivent se déplacer à Chêne-en-Semine, Haute-Savoie à quelque 45 minutes de voiture.

De plus, une partie des plongeurs de mer, plus communément appelés « les plongeurs d'eau chaude » lesquels ne sont pas forcément fédérés, seraient également en demande de ce genre d'infrastructures. En effet, certains d'entre eux pourraient y parfaire leurs techniques de plongée avant de se rendre à l'étranger, ou simplement effectuer une *check-dive*, recommandée après plusieurs mois sans immersion.

Ainsi, ce projet de piscine olympique, accompagnée de deux fosses de plongée, ne peut que réjouir la FSSS et les participants des diverses activités subaquatiques qui pourraient enfin pratiquer leur passion de manière plus régulière et en toute sécurité.

Je me tiens à votre entière disposition pour de plus amples renseignements et en vous remerciant de l'intérêt que vous portez aux sports subaquatiques, je vous adresse, Monsieur Pistis, mes salutations distinguées.

**Emmanuel LECHAIRE**  
 Président régional ROM  
 Vice-président FSSS

Annexe : - aucune

Copie à : - Philippe MARTI, Président CT ROM - CMAS, par courriel  
 - Pascal CHRISTIN, Président section GE - FSSS, par courriel  
 - Martin REED, Président Commission Sports - FSSS, par courriel  
 - Karin REICHARDT, Président Commission plongée - FSSS, par courriel

**Emmanuel LECHAIRE - Président région ROM**  
**+41 79 607 02 40 - [manu.lechaire@fss.ch](mailto:manu.lechaire@fss.ch)**